



# AGENDA 21 ET PLAN CLIMAT

2012  
2021





**N**otre agglomération conduit depuis de nombreuses années une politique de développement durable et solidaire et est même exemplaire en matière de traitement des déchets, ou encore pour la prise en compte des économies d'énergie pour ses bâtiments.

C'est tout ce travail qui a servi de base à l'élaboration de cet agenda. Travail que nous allons poursuivre afin de préserver notre environnement et notre qualité de vie tout en conservant une dynamique de développement génératrice, d'emplois, de services, de loisirs, de bien être.

Placer l'homme au cœur de nos politiques nous oblige à penser à l'avenir et écarte une vision à court terme souvent désastreuse. Les actions proposées dans cet agenda 21 ancrent résolument notre politique dans le travail partenarial, véritable richesse de notre territoire. Je suis convaincu que ces actions seront une véritable valeur ajoutée pour notre territoire, confirmant ainsi son ancrage solidaire et durable, et sa richesse d'individus et de projets engagés.

Je vous en souhaite bonne lecture.

**Norbert Métairie**  
Président de Lorient Agglomération  
Maire de Lorient

**B**eaucoup de clés sont entre les mains des collectivités locales pour modifier les comportements : l'Agenda 21 de Lorient Agglomération traduit concrètement cet impératif, en fixant des objectifs et en évaluant régulièrement les résultats obtenus par un programme d'actions partagées. Des décisions individuelles comme choisir de laisser sa voiture au garage ou changer les ouvertures de sa maison ne pourront se multiplier que par un accompagnement des politiques publiques en matière de transport et de logement.

L'Agenda 21 de Lorient Agglomération s'inscrit d'abord dans le cadre des compétences de l'agglomération dont beaucoup sont majeures sur le développement durable. Mais agir localement implique de penser globalement en assurant le lien entre les communes, le département, la région, l'Etat et l'Europe.

Cet Agenda 21 est le fruit d'un travail collectif où se sont retrouvés élus, services, monde économique, associations et institutions. Qu'ils soient remerciés de leurs contributions. Souhaitons que chacun s'y retrouve et contribue maintenant à tisser les solidarités nécessaires au « mieux vivre ensemble » sur notre territoire.

**Eric Régénermel**  
Vice-président de Lorient Agglomération en charge de l'Agenda 21  
Maire de Groix

Editos



## Propos introductifs

Le développement durable : un autre modèle à construire  
Lorient Agglomération : un territoire pionnier  
L'agenda 21 et le plan climat : au cœur de la concertation  
Les objectifs du plan climat

p. 5  
p. 6  
p. 8  
p. 10  
p. 12

## Les 4 axes de l'Agenda 21

Axe 1 : L'identité maritime et le lien terre/mer  
au cœur de l'innovation et de la diversification  
Axe 2 : L'attractivité, la qualité environnementale  
et l'empreinte énergétique du territoire  
Axe 3 : L'accès aux besoins essentiels et la cohésion sociale  
Axe 4 : La participation de chacun à réduire l'empreinte  
écologique du territoire

p. 16  
p. 16  
p. 30  
p. 42  
p. 54

## Le chantier 21 : au service de l'amélioration continue

p. 72

## Sigles et abréviations

p. 73

## Glossaire

p. 75



## Agenda 21 et Plan Climat 2012-2021 : 4 axes, 21 chantiers et 50 actions structurantes

## Propos introductifs :

- **Le développement durable :**  
un autre modèle à construire
- **Lorient Agglomération :**  
un territoire pionnier
- **L'agenda 21 et le plan climat :**  
au cœur de la concertation
- **Les objectifs**  
du plan climat

# ● Le développement durable : un autre modèle à construire

**N**é au Sommet de la Terre, à Rio en 1992 et adopté par 177 chefs d'Etat, l'Agenda 21, littéralement « ce qui doit être fait pour le 21<sup>ème</sup> siècle », est un programme d'actions, au service d'un modèle de développement dit « durable », qui concilie création d'emplois et d'activités, progrès social et préservation de l'environnement. Il se décline à chaque niveau de compétence et de responsabilité (européen, national, régional, départemental, intercommunal, local, familial, ...).

Dès 1965, le Club de Rome, dans son rapport intitulé "The Limits to Growth" (Les limites de la croissance) énonce les premiers éléments d'une prise de conscience des limites territoriales de la planète, compte tenu de l'explosion démographique, de la concentration de la population dans les zones urbaines, de la diminution de certaines ressources naturelles non renouvelables, des écarts grandissants entre les pays du Nord et ceux du Sud, et du fait que 20% des êtres humains se partagent 80% des ressources de la planète.

**La Conférence de Stockholm en 1972, le rapport « Brundtland » en 1987, puis le Sommet de la Terre de 1992,** ont confirmé cette prise de conscience internationale de la nécessité de s'orienter vers un mode de développement plus respectueux de l'être humain et de son environnement, « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre les générations futures ».

**Le développement durable** comporte également une dimension philosophique et morale, qui s'inspire de la définition du développement proposée par Louis Joseph Lebert (économiste français) dans les années 50, comme étant « la construction d'une civilisation de l'être dans le partage équitable de l'avoir ». Il repose sur les

principes de précaution (n'attendons pas l'irréparable pour agir), de responsabilité, de solidarité et de subsidiarité (traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent). Il intègre les dimensions économique, environnementale, sociale, culturelle et démocratique, en se fondant sur une participation active des citoyens.

**L'Etat français a traduit les engagements pris à Rio dans un cadre de référence national, qui fixe 5 finalités essentielles pour les agendas 21 :**

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
3. L'épanouissement de tous les êtres humains
4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

5. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce cadre de référence identifie également **5 éléments déterminants** pour la réussite de la démarche : une organisation bien définie du pilotage du projet ; la participation de tous les acteurs (partenaires institutionnels, entreprises, acteurs socio-économiques, associations locales, habitants...), qui favorise la transversalité des approches ; une évaluation partagée des résultats, mise au service d'une stratégie d'amélioration continue, qui est le cœur de la démarche « Agenda 21 ».

**Avec le Protocole de Kyoto en 1997,** 167 pays se sont

imposés pour la première fois des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre. **L'Union Européenne s'est fixée l'objectif des « 3 x 20 »**, c'est-à-dire qu'à l'horizon 2020, les pays s'engagent à réduire de 20% leurs émissions de gaz à effet de serre, à améliorer de 20% leur efficacité énergétique et à produire 20% d'énergie renouvelable



pour se placer dans la trajectoire du facteur 4 qui correspond à la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Les collectivités locales, en tant qu'aménageurs de leur territoire, revendiquent le rôle qu'elles ont à jouer face à cet enjeu planétaire. Lors du Sommet mondial des Maires sur le climat de Mexico en novembre 2010, 140 villes ont signé le « Pacte climatique mondial des villes ». En Europe, cet engagement se traduit dans **la Convention des Maires** lancée début 2009, qui regroupe plus de 2 300 collectivités.

**La Stratégie Nationale de Développement Durable (2010-2013),** s'articule autour de 9 défis à relever pour « aller vers une économie verte et équitable ». Elle s'inscrit dans les lois dites « Grenelle 1 » du 3 août 2009 et « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, qui fixent la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité au premier rang des priorités nationales.

**La loi « Grenelle 1 »** reprend les objectifs de l'union européenne en proposant d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020 et de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre dans les transports d'ici à 2020. Elle pose l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Energie Territorial d'ici fin 2012 et fixe les objectifs suivants :

- Atteindre la norme BBC (consommation maximale de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an) en 2013 pour l'ensemble des bâtiments neufs, et dès 2011, pour les bâtiments neufs

publics et tertiaires ; norme « énergie positive » en 2020

- Diminuer d'au moins 38 % les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'ici à 2020.

**La loi « Grenelle 2 »** intègre des mesures spécifiques pour la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement. Le Grenelle de la Mer permet de compléter ces engagements :

- Stratégie nationale de gestion intégrée de la mer et du littoral, déclinée en documents stratégiques pour chacune des façades maritimes
- Création d'un éco-label pour les produits de la pêche qui font l'objet d'une gestion durable...

**La Région Bretagne** s'est dotée d'un Agenda 21 en 2008. **Le département du Morbihan** a adopté le sien fin 2010. Lorient Agglomération articulera le programme d'actions de son Agenda 21 et du Plan Climat avec les Agendas 21 des communes de l'agglomération.

La Région Bretagne, le Préfet de Région, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'Anah (Agence nationale d'amélioration de l'habitat) et RTE (Réseau de transport d'électricité) ont signé, fin 2010, le « **pacte électrique breton** » qui vise à sécuriser l'approvisionnement de la Bretagne. Le plan climat territorial prend en compte les enjeux définis dans ce pacte. Il devra être cohérent avec les orientations du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu pour l'été 2012.

## ● Lorient Agglomération : un territoire pionnier

**D**ès 2000, la volonté d'un développement durable, solidaire et équilibré du territoire, s'est concrétisée dans l'ensemble des compétences exercées par l'intercommunalité. Une « Charte pour l'environnement et le développement durable » a été mise en œuvre de 2002 à 2007 avec l'Etat et 27 partenaires. Cet engagement a été récompensé en 2003 par les Rubans du développement durable, en 2005 par le trophée des Eco-maires et en 2007 par la reconnaissance nationale « Agenda 21 local ».

### 19 communes unies et solidaires

Lorient Agglomération est l'aboutissement logique de nombreuses années de construction de l'intercommunalité, sur la base du libre choix des communes associées : d'abord SIVOM à 6 communes dans les années 70, puis District passé de 10 à 17 communes en 1995, jusqu'à l'actuelle communauté d'agglomération à 19 communes. Située au cœur de la Bretagne sud, Lorient Agglomération s'étend sur 47 500 hectares, et rassemble 192 000 habitants.

La 3<sup>ème</sup> agglomération de Bretagne (après Rennes et Brest), est un territoire aux multiples identités à la fois maritime, urbaine et rurale. Créée le 13 décembre 2001, la Communauté d'agglomération s'inscrit dans le périmètre plus large du Schéma de cohérence territoriale : 24 communes – 208 000 habitants avec Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène (communauté de communes Blavet Bellevue Océan).

Elle fait aussi partie du Pays de Lorient : 30 communes – 219 000 habitants avec la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et la Communauté de communes de la région de Plouay (Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic).

### Un périmètre élargi à 25 communes, à l'horizon 2013-2014

La loi concernant la réforme des collectivités territoriales a pour objectif, d'ici le 30 juin 2013, d'achever la couverture intercommunale du territoire national et de renforcer la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le 12 mai 2011, le Préfet a présenté aux acteurs locaux le schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit l'intégration de six communes encore isolées dans un des EPCI existant, le passage de 23 à 13 ou 14 communautés de communes.

Dans cette première proposition, le Préfet a proposé le rapprochement entre Lorient Agglomération et la communauté de communes de Plouay. Concernant la communauté de communes Blavet-Bellevue-Océan, il a annoncé qu'un tel rapprochement pourrait se faire dans un second temps, après 2013. Les communes et EPCI concernés ont eu trois mois pour se prononcer, avant la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale.

### Une cohérence d'action entre les différents projets structurants

En 2007, Lorient Agglomération décide d'élaborer conjointement l'agenda 21 et le plan climat du territoire. Cette décision illustre la volonté d'intégrer les enjeux liés aux dérèglements climatiques à chaque politique sectorielle, et d'y apporter des réponses concrètes.

Le diagnostic posé lors de la réalisation du bilan énergie/climat révèle que **86% des consommations d'énergie et 90% des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux 2 secteurs du bâtiment (habitat et tertiaire) et des transports**. La collectivité décide alors d'articuler étroitement l'élaboration de l'agenda 21 et du plan climat, avec la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) et celle du Programme local de l'habitat (PLH).

### Le Plan de déplacements urbains (2012) comporte 4 grands défis :

1. Territorial : organiser notre territoire pour que chacun puisse se déplacer de manière durable.
2. Social : assurer le droit à la mobilité pour tous et selon ses besoins.
3. Environnemental : améliorer la qualité de notre environnement grâce à des déplacements plus propres.
4. Comportemental : changer nos habitudes.

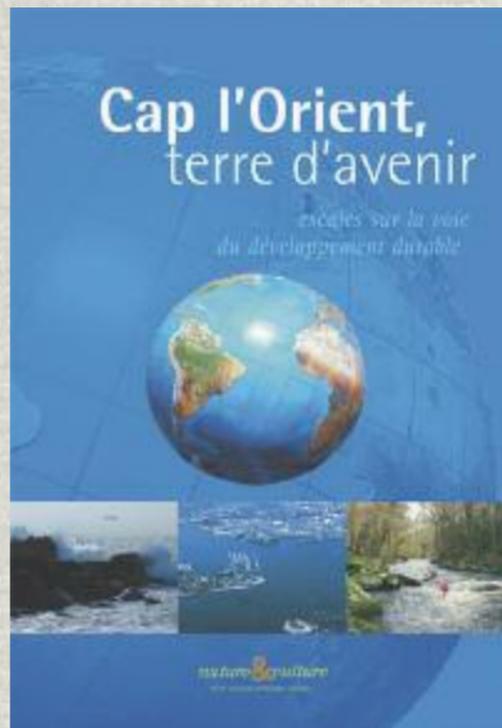
### Le programme local de l'habitat (2011-2017) s'articule autour de 3 défis et 1 condition de réalisation, traduits en 23 objectifs, déclinés en 20 actions :

1. Produire des logements abordables : aptes à offrir un parcours résidentiel à coût abordable pour tirer profit des dynamismes démographiques de la Bretagne Sud.
2. Construire, aménager et réhabiliter selon les principes de développement durable : mener une politique urbaine permettant le développement des offres de logement et le maintien de l'attractivité du parc ancien.
3. Répondre aux besoins des populations spécifiques et au « mal logement ».

4. Condition de réalisation : animer une politique locale de l'habitat communautaire.

### Le Schéma de cohérence territoriale (approuvé en 2006), constitue un cadre de référence fondamental, et affirme les valeurs du territoire à travers 5 principes d'aménagement :

1. Promouvoir l'économie de nos ressources : une préoccupation majeure et transversale.
  2. Fonder le développement sur l'eau et la mer.
  3. Promouvoir notre identité et une image de qualité.
  4. Dynamiser nos potentiels économiques.
  5. Favoriser une organisation urbaine fondée sur la proximité.
- Ces documents partagent des objectifs communs et leurs leviers d'actions se complètent.



## ● L'agenda 21 et le plan climat : au cœur de la concertation

**Les 2 démarches sont menées de front et bénéficient du même dispositif de concertation et d'association des parties prenantes. Le programme d'actions du plan climat est intégré à l'agenda 21. Ses champs d'action prioritaires (bâtiment et transports) sont mis en avant dans la communication auprès des habitants.**

En juin 2008, Lorient Agglomération a organisé une rencontre entre élus et agents des collectivités bretonnes sur le thème « Agenda 21 – Mode d'emploi ». Cette manifestation, organisée dans le cadre du « Printemps de la Terre », ouverte également aux acteurs socio-économiques, a permis à 300 participants d'échanger sur les clés de réussite d'un agenda 21, de découvrir des témoignages concrets et de visiter des sites et équipements emblématiques.

### 2 années de co-construction avec les acteurs socioéconomiques

Une concertation graduelle et progressive a été mise en place tout au long de l'élaboration de l'agenda 21. Le conseil communautaire du 11 juillet 2008 a défini un dispositif de pilotage pour garantir la participation des partenaires institutionnels, des acteurs socio-économiques et des représentants des habitants, à l'élaboration de l'agenda 21 et du plan climat :

#### • Une instance de transversalité, appelée « groupe projet agenda 21 »

constitue le cœur du dispositif, et assure la co-production du programme d'actions par l'ensemble des parties prenantes. Présidé par Eric Régénermel, vice-président chargé de l'agenda 21, il est composé de 27 personnes : 10 élus de Lorient Agglomération, 1 représentant du sous-préfet, 1 représentant de l'inspection académique, 3 représentants des chambres consulaires, 1 représentant du Comité local des pêches, 6 représentants du Collectif associatif pour le développement durable du Pays de Lorient, 5 représentants du Conseil de développement du Pays de Lorient. Installé en octobre 2008, le groupe projet a tenu 11 réunions.

- A chacune des 3 phases d'élaboration du projet (diagnostic, stratégie et programme d'actions), des ateliers thématiques composés d'acteurs socio-économiques, ont été mis en place (15 ateliers en tout et environ 200 personnes mobilisées). Les travaux du Groupe marketing territorial ont nourri les propositions concernant l'économie durable.

- Le Bureau de Lorient Agglomération (composé du Président, des 22 vice-présidents et de 2 autres élus) constitue l'instance qui prépare les décisions du conseil.

- Le niveau opérationnel est assuré par les services de Lorient Agglomération, l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient (AudéLor) et les bureaux d'études missionnés en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage. L'Agence locale de l'énergie est sollicitée en tant qu'organisme conseil pour le volet plan climat « L'équipe d'animation » assure le pilotage technique du projet, autour de la chargée de mission agenda 21. Elle comprend la chargée de

mission plan climat, 2 experts de la Direction Environnement/Développement Durable et une chargée d'études d'AudéLor. Un réseau de « 27 correspondants agenda 21 » a été constitué en avril 2008 dans les services..

#### Une grande variété d'acteurs est mobilisée au cours des différentes étapes du projet.

Des outils de communication interne (la lettre interne de Lorient Agglomération, intranet,...) sont utilisés pour diffuser l'information et faciliter les contributions.

Au printemps 2010, une « grande tournée » des 19 communes a permis de présenter à chaque commune les grands enjeux et les

objectifs d'intervention prioritaires définis pour l'agenda 21, et de recueillir les avis, les suggestions et compléments proposés.

#### Les 3 et 4 juin 2010, la 4<sup>e</sup> édition du « Printemps de la Terre », organisée à l'Université de Bretagne Sud, a mis l'accent sur l'action des collectivités locales face aux enjeux du réchauffement climatique.

Les ateliers ont exploré les champs d'action d'un plan climat et présenté des initiatives concrètes permettant de vivre mieux en consommant moins d'énergie.



### 2010 : une invitation au dialogue avec les habitants

**En 2010, la population des 19 communes a été invitée à s'associer à la réflexion. Cinq réunions publiques ont été organisées d'avril à octobre 2010 sur la thématique « Partageons nos idées pour un territoire durable et solidaire ».**

Les habitants ont été conviés à 4 réunions abordant successivement les 4 grands enjeux identifiés lors du diagnostic :

1. Les défis économiques à relever, le développement de l'emploi local, Rianteq, le 15 juin 2010.

2. L'aménagement durable du territoire, les transports, l'habitat, l'environnement, Lanester, le 27 avril 2010.

3. Le développement des solidarités, le renforcement du lien social, Plœmeur, le 8 juin 2010.

4. La participation de tous et de chacun à l'exemplarité du territoire, Quéven, le 10 avril 2010.

Une 5<sup>e</sup> réunion publique de synthèse a été l'occasion de partager plus largement l'ensemble de ces enjeux. Le compte-rendu des interventions des élus et des contributions des habitants a été rédigé sous forme de livre blanc « paroles d'habitants, paroles d'élus », mis en ligne sur le site internet. Au total, environ 500 personnes ont participé à ces rencontres-débat.

Un numéro spécial des « Nouvelles de Lorient Agglomération », édité en septembre 2010 et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres a permis de rendre compte de l'état d'avancement de la démarche, de convier le public à la dernière réunion de synthèse, et d'informer les habitants de l'ouverture d'un « blog dédié au développement durable ».

### La consultation de la population s'est poursuivie par l'intermédiaire d'une enquête d'opinion.

Un questionnaire a été mis en ligne sur le site de la communauté d'agglomération ; il a également été diffusé au format papier dans chacune des 19 mairies. 255 personnes ont répondu à ce questionnaire, en décrivant leurs pratiques quotidiennes de consommation, leurs habitudes de déplacements, les travaux envisagés pour leur logement, les petits gestes en faveur de l'environnement. Ces personnes ont aussi exprimé leurs attentes et leurs champs d'actions prioritaires pour le développement durable de l'agglomération.

Lors de la 5<sup>e</sup> édition du salon « Terre ! » (les 18.19.20 et 21 mars 2011) les résultats de l'enquête d'opinion ont été restitués et présentés au public sous forme quantitative (extraits des résultats sur panneaux d'exposition) et qualitative (diaporama mettant en scène des dialogues inter habitants). Ce temps fort de communication et d'échanges a aussi été l'occasion d'évoquer l'aboutissement du travail mené pendant 2 ans avec les acteurs socioéconomiques, et de présenter les 21 chantiers qui constituent les thèmes d'intervention prioritaires pour les 5 années à venir.

## ● Les objectifs du plan climat

Le Plan Climat territorial s'articule autour de deux volets : un volet dit « Atténuation » visant la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre ; un volet dit « Adaptation » portant sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques prévisibles

### Un bilan dominé par l'habitat et les transports

Le bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre a mis en évidence que 75% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont d'origine énergétique. La consommation annuelle en énergie finale du territoire est d'environ 4 400 000 MWh\* et les émissions des GES représentent de l'ordre d'1 million de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Le bâtiment représente la moitié des consommations d'énergie et des émissions de GES d'origine énergétique du territoire, 2/3 provenant de l'habitat, 1/3 du tertiaire.

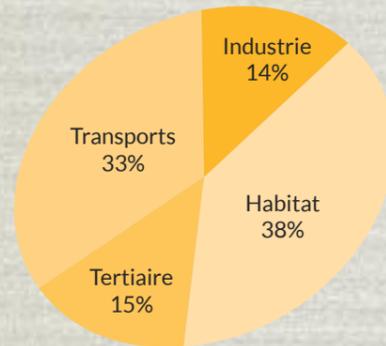
Le chauffage représente 77% des consommations d'énergie dans l'habitat et 58% dans le tertiaire. A noter que le quart des logements est équipé de chauffage électrique et que le niveau moyen de consommation est de 205 kWh/m<sup>2</sup>/an, similaire au niveau national, malgré un parc relativement récent mais fortement individualisé. Les émissions par logement sont importantes, du fait, en particulier, de l'usage du fioul.

Le transport représente 33% des consommations d'énergie et 43% des émissions des GES d'origine énergétique. La quasi-totalité des énergies utilisées dans ce secteur sont des produits pétroliers avec 71% de diesel. Les véhicules particuliers sont responsables de 65% des émissions des GES et le transport de marchandises de 30%.

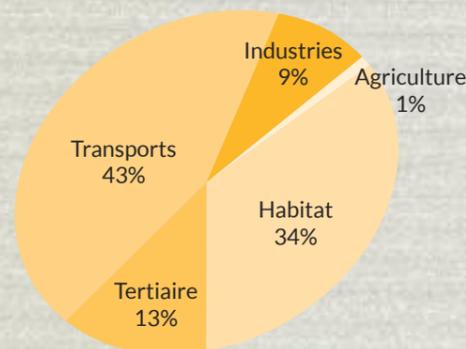
L'industrie affiche une part dans les consommations d'énergie particulièrement faible (14%) par rapport au niveau national (25%) mais reste très proche de la moyenne bretonne. Les GES émis sont pour moitié liés aux procédés et pour moitié aux consommations d'énergie.

Enfin, l'agriculture représente une faible part du bilan des consommations d'énergie, avec à peine 1% des consommations totales d'énergie. Les émissions de GES correspondent à 26% des émissions globales de gaz à effet de serre et sont d'origine non énergétique.

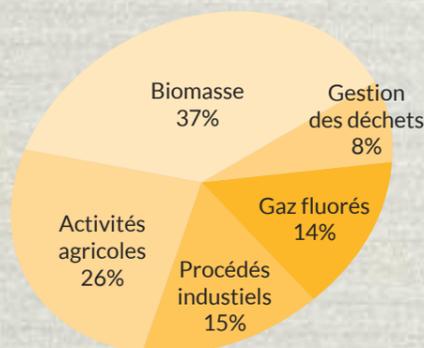
### Consommations d'énergie



### Emissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique



### Emissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique



\* nota : 1MWh = 0,086 Tep (tonne équivalent pétrole) et 1 Tep = 11,63 MWh



### La réduction de 20% des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Lorient Agglomération se fixe l'objectif de réduire de 20% les consommations d'énergie et de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Les émissions de GES ont augmenté depuis 1990 et particulièrement pour le secteur des transports. Cet objectif équivaut à une réduction de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2006 et 2020.

L'effort de réduction nécessaire représente 900 000 MWh/an d'énergie consommée en moins et 300 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées par an à l'horizon 2020, se répartissant :

- >> pour près de 45% sur les transports (135 000 t CO<sub>2</sub>) ;
- >> 33% pour l'habitat (100 000 t CO<sub>2</sub>) ;
- >> 17% pour le tertiaire (50 000 t CO<sub>2</sub>) ;
- >> 5% pour l'industrie (15 000 t CO<sub>2</sub>).

Ainsi les objectifs par secteur se déclinent de la façon suivante :

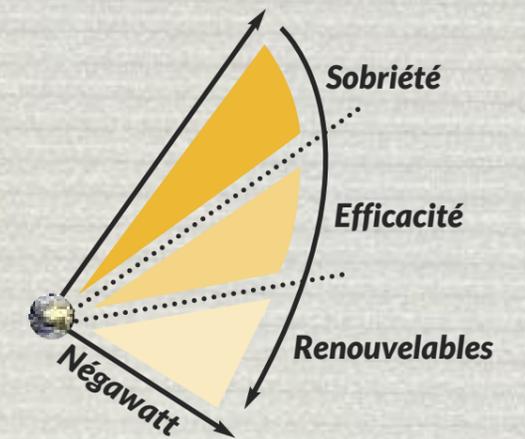
- Pour les transports : actuellement 2 déplacements sur 3 se font en voiture : l'objectif est de réduire cette part à 1 déplacement sur 2.

- Pour l'habitat : l'objectif est la réhabilitation de 3% du parc par an, en priorité les logements les plus énergivores, dans le parc ancien. Dans sa globalité, pour prendre en compte son augmentation d'ici 2020, le parc doit se composer de logements qui émettent deux fois moins qu'aujourd'hui grâce à leur isolation

en premier lieu, à des équipements de chauffage plus performants et à une progression du solaire thermique et du bois énergie.

- Pour le tertiaire : l'objectif est de réduire son émission de moitié, par le même type d'actions que dans l'habitat avec un travail particulier sur les consommations électriques.

La démarche, pour atteindre ces objectifs, s'appuiera sur différents types d'actions, particulièrement les actions de sobriété énergétique. Celles-ci consistent à réduire le gaspillage de l'énergie, par exemple en favorisant l'éclairage naturel, les aliments de saison et locaux. L'efficacité énergétique vise à maîtriser la demande en énergie (amélioration du rendement des équipements, isolation des bâtiments). De façon complémentaire à ces actions de réduction de la consommation d'énergie, les énergies renouvelables sont à développer.



Aux enjeux de changement climatique, s'ajoute la croissance inéluctable des prix de l'énergie, liée à l'augmentation de la demande mondiale. Ceci risque d'avoir des conséquences importantes pour l'économie et plus encore, dans le renforcement des inégalités et exclusions sociales. Un nombre croissant de personnes est touché par la précarité énergétique. Ainsi, entre 2009 et 2011, le coût a augmenté de 15% pour le gaz, 8,5% pour l'électricité et 55% pour le fioul domestique, 33% pour le gazole et 24% pour l'essence SP 95. A consommation constante, cela représente pour le territoire une augmentation annuelle de 70 Millions d'euros. Par foyer, en moyenne, cela correspond à un coût supplémentaire annuel de 200 € par logement et de 400 € par voiture.

### La production d'énergie renouvelable

Le territoire de Lorient Agglomération est très peu producteur d'énergie renouvelable. Le bilan de production 2010 comptabilise 112 000 MWh produites dont 80% par le bois bûche. Ceci représente de l'ordre de 2,5% de la consommation d'énergie.

## La progression envisagée de la production électrique repose sur 3 technologies :

- Le projet Winflo consiste dans le développement d'une éolienne flottante de plusieurs mégawatts. Des éoliennes flottantes pourraient être installées d'ici 2016 au sud de l'île de Groix.

- **10 MW de photovoltaïque, soit 10 000 MWh/an** (70 000 m<sup>2</sup> de panneaux). Actuellement, la puissance installée est estimée à 500 MWh/an. L'objectif visé dépend du tarif d'achat proposé, aujourd'hui très incertain.

- **2 MW de méthanisation de déchets organiques soit 16 000 MWh/an**

Des études de potentiel doivent être menées.

La présence des radars défense de Lann Bihoué empêche l'installation d'éoliennes terrestres sur la quasi-totalité de l'agglomération.

La production de chaleur envisagée se répartit en :

- **25 MW en chaufferies bois collectives produisant 45 000 MWh/an** (aujourd'hui de l'ordre de 16 000 MWh/an produits) auxquels s'ajoutent le chauffage bois individuel pouvant atteindre 150 000 MWh/an (production actuelle estimée à plus de 90 000 MWh/an pour le bois bûche). Une action prioritaire du plan climat est la structuration de la filière bois et le soutien aux installations de chauffage au bois individuelles et collectives performantes..

- **10 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques, chauffe-eau solaire et système solaire combiné (chauffage + eau chaude) pour 4 000 MWh/an** .

Aujourd'hui la production est d'environ 1000 MWh/an. Ces projets permettraient d'atteindre 225 000 MWh/an soit 5% de la consommation actuelle d'énergie (6% de la consommation de 2020 avec 20% d'économie d'énergie).

Pour atteindre un objectif plus élevé, le développement des énergies marines s'avère indispensable.

## L'adaptation du territoire au changement climatique

A l'échelle du territoire de Lorient Agglomération, les projections de l'ONERC (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique) montrent l'impact significatif du changement climatique sur la température. **Ainsi, la température moyenne annuelle de l'ordre de 11°C actuellement serait de 13°C à 14°C environ en 2100** ; ce qui correspond à la température moyenne actuelle des territoires méditerranéens en France.

**Le changement climatique se traduirait sous plusieurs aspects : l'augmentation de la fréquence des phénomènes caniculaires ; la baisse des précipitations estivales ; l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes.**

La vulnérabilité du territoire croise les aléas liés au changement climatique avec les enjeux présents sur le territoire (populations, activités et milieux).

Le diagnostic réalisé a ainsi fait apparaître une vulnérabilité forte de notre territoire en ce qui concerne :

- **la ressource en eau potable en été et la qualité des eaux,**
- **les risques d'inondations,**
- **l'érosion littorale,**
- **le risque de submersion marine,**
- **ainsi que l'impact sur la santé lié à la chaleur et aux pics d'ozone l'été.**

Les orientations retenues dans le programme d'action répondent aux enjeux du territoire en s'appuyant sur le plan national d'adaptation au changement climatique.





# Axe 1

## Axe 1 • L'identité maritime et le lien terre/mer au cœur de l'innovation et de la diversification

Le tissu économique de Lorient Agglomération est composé d'un réseau dense et dynamique de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME) dont la responsabilité en terme de développement durable constitue un atout concurrentiel.

Ce réseau s'est structuré autour d'une identité maritime forte : construction et réparation navales, transformation des produits de la mer, plaisance, course au large... De nombreux savoir-faire locaux sont à promouvoir, en lien avec l'agriculture et les métiers de la mer, dans l'objectif de consolider les activités motrices et de prendre en compte le lien terre/mer. Un équilibre entre l'économie résidentielle et les économies productives (dont l'avenir est étroitement lié à la préservation de l'environnement) est à rechercher.

Face aux mutations du système économique mondial, Lorient Agglomération souhaite développer des secteurs économiques ancrés aux atouts et ressources de son territoire, et ainsi permettre de diversifier les spécialisations locales. La fin de l'ère de l'énergie abondante et bon marché pousse les acteurs locaux vers l'innovation, les économies d'énergie et l'investissement dans les énergies renouvelables. Ces différents éléments appellent la création de filières nouvelles : notamment pour la construction et la rénovation de bâtiments économes en énergie. De forts besoins apparaissent, et restent parfois difficiles à satisfaire au vu d'un manque de professionnels identifiés. Le contexte local se prête particulièrement bien au développement de filières, en établissant notamment des passerelles et en confortant la recherche et la formation professionnelle. L'Université de Bretagne Sud joue un rôle important dans cette dynamique. L'accent mis sur le développement d'une offre touristique durable semble indispensable pour accompagner le développement d'un territoire bien identifié et valorisé. Les compétences locales en matière de technologies d'information et de communication doivent également être mobilisées.

### Les compétences de Lorient Agglomération concernées

- « Développement économique » (compétence obligatoire) : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique dont le Conseil communautaire aura décidé de l'intérêt intercommunal ; actions de développement économique, maritime et touristique dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire
- « Aménagement de l'espace communautaire » (compétence obligatoire) : schémas de secteur ainsi que schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération ; représentation des communes au sein du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale
- « Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie »



### Chantier 1 : Construction navale, pôle nautique et stratégie régionale portuaire

- Action 1 : Construction et réparation navale, applications sur de nouveaux matériaux
- Action 2 : Développement portuaire en faveur de la multimodalité

### Chantier 2 : Pêche, agriculture et agroalimentaire

- Action 3 : Maintien de l'activité et valorisation des produits de la pêche
- Action 4 : Maintien de l'activité agricole et soutien à l'agriculture durable

### Chantier 3 : Filière alimentaire locale de produits terre/mer

- Action 5 : Structuration de l'offre de produits locaux et de produits biologiques
- Action 6 : Renforcement des liens entre producteurs et consommateurs

### Chantier 4 : Tourisme « Mer, Rade, Vallées »

- Action 7 : Offre de produits touristiques spécifiques au territoire
- Action 8 : Renforcement des capacités d'accueil

### Chantier 5 : Energies renouvelables et éco-construction

- Action 9 : Soutien aux filières liées aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux
- Action 10 : Renforcement de l'offre de formation initiale et continue pour les professionnels

### Chantier 6 : Technologies de l'information et de la communication

- Action 11 : Renforcement de l'utilisation des TIC
- Action 12 : Applications pour suivre et évaluer l'empreinte écologique du territoire

**Action « phare » :**

• Lorient Agglomération est candidate auprès de l'Etat pour accueillir un centre d'essais d'éoliennes flottantes au large de Groix. Le projet d'éolienne offshore « Winflo » est développé depuis fin 2007 par un consortium d'acteurs très complémentaires réunis autour de Nass & Wind Industrie (Lorient) : DCNS, le groupe Vergnet, l'IFREMER et l'ENSTA Bretagne. Il est labellisé par le Pôle Mer Bretagne et a reçu le soutien de l'Etat (à hauteur de 14 millions d'euros) pour la réalisation d'un démonstrateur préalable à la fabrication en série.

**Construction navale, pôle nautique et stratégie régionale portuaire**

En mobilisant les capacités techniques et scientifiques, Lorient Agglomération veut soutenir les acteurs du territoire pour conforter et développer les activités autour de la mer. Il est important à la fois de consolider les acquis (construction et réparation navales, plaisance, transformation des produits de la mer...) et d'ouvrir le champ des déploiements à partir des savoirs faire en matière de nautisme (développement des énergies marines).

Les ensembles portuaires (zones industrielles et port de commerce) possèdent une bonne desserte et constituent une plateforme multimodale sous-exploitée, compte-tenu des problèmes posés par le transport routier de marchandises (consommation d'énergie, engorgement, sécurité, coût des infrastructures...). Celui-ci représente 30% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.

Afin de consolider sa position portuaire et favoriser l'ouverture du territoire sur les grandes métropoles, Lorient Agglomération souhaite renforcer le dialogue à l'échelle régionale pour affirmer une stratégie portuaire en faveur de la multi-modalité. Ce soutien au développement économique passe également par une vigilance particulière sur les disponibilités foncières et sur les services proposés aux entreprises (accessibilité, réseaux de transport...).

**Paroles d'habitants :**

*« Dans les pays chauds, le soleil est une source d'énergie. Le plus grand potentiel énergétique en Bretagne c'est la mer et les marées. Une énergie propre et inépuisable qui peut trouver sa cohérence avec la pêche. Nous avons la chance d'être dotés d'un pôle de recherche. Où en est-on ? »*

**Action 1 • construction et réparation navale, application sur de nouveaux matériaux****Ce qui est déjà engagé :**

- « Nautique de Kéroman » : déploiement du parc d'activités dédié aux entreprises du nautisme et de la technologie marine.
- « Pôle Course au large » : accueil d'écuries et de manifestations nautiques d'envergure.
- Mise en réseau des acteurs locaux de filières différentes comme la construction navale, les énergies marines, les matériaux composites, pour le développement de projets industriels et scientifiques communs (pale de 60m, robot Coriolis, laboratoire UBS composants sur tenue en mer,...).

**Les actions nouvelles :**

- Etudes de faisabilité pour déterminer les pistes de diversification des productions à partir des savoir-faire de l'industrie navale (énergies renouvelables, plateforme de maintenance, navires de servitudes, éco-matériaux...).
- Renforcement du réseau d'acteurs locaux pour mobiliser les capacités scientifiques et savoir-faire techniques du territoire.

**Les acteurs concernés :**

Audélor - Bretagne Pôle Naval - Pôle mer Bretagne - EMC2 (pôle grandes structures métalliques et composites) - UBS, ...

**Le contact à AudéLor :**

Direction Développement Economique - Département économie

**indicateurs**

- Part du volume routier sur l'ensemble du fret transitant sur le territoire
- Taux d'emploi dans les activités de réparation et de construction navale
- Nombre d'emplois créés dans les "éco-filières navales"

**Action 2 • Développement portuaire en faveur de la multi-modalité****Ce qui est déjà engagé :**

- Affectation des réserves de foncier disponibles à Kergroise pour l'implantation d'activités en lien avec la stratégie portuaire : la ville de Lorient effectue déjà des préemptions pour le compte de la Région dans l'objectif de réserver des emprises à l'arrière des zones portuaires.

**Les actions nouvelles :**

- Création d'une plateforme ferroviaire d'importance régionale commune aux différentes zones d'influence et d'attraction économiques portuaires (interface mer-rail). Dialogue entre les différentes plateformes portuaires pour une stratégie commune ouvrant sur la massification du fret ferroviaire.
- Lorient Agglomération est favorable à la création d'un Groupement d'intérêt économique par les acteurs compétents (Etat, régions atlantiques, chambres consulaires, affréteurs, donneurs d'ordre,...) pour développer des lignes maritimes de cabotage, en les amenant jusqu'à la rentabilité.
- A plus long terme, et après accord avec les partenaires régionaux, la création à Lorient d'une branche « fret » de l'agence européenne de sécurité maritime (installée à Lisbonne en 2006) pourrait être envisagée.

**Les acteurs concernés :**

Région Bretagne - Ville de Lorient - Autorités portuaires - Etat - Autres régions de la façade atlantique - Affréteurs - RFF - SNCF...

**Le contact à Lorient Agglomération :**

Pôle DIS - Direction Innovation et Solidarité

**Le contact à AudéLor :**

Direction Développement Economique - Département économie



### Action « phare » : site web

- Toute l'info du port de pêche sur [www.keroman.fr](http://www.keroman.fr)

### Initiative communale :

- Maraîchage biologique (extension des jardins de Saint Urchaud) et projet de culture du blé noir à Riantec

## chantier 2

### Pêche, agriculture et agroalimentaire

Les activités primaires traditionnelles contribuent à la richesse et à l'identité du territoire. Le port de pêche de Lorient-Keroman est au cœur d'une filière « produits de la mer » qui fait appel à de multiples activités : entreprises de transformation, sociétés de négoce pour les produits stabilisés, outils logistiques pour les produits frais. En complément, un pôle de recherche sur les techniques de pêche, un centre de transfert de technologies et des formations aux métiers de la mer sont développés.

La collaboration entre scientifiques et professionnels de la mer est essentielle pour anticiper les évolutions.

Signée en 2001, la Charte de l'agriculture s'articule autour de 3 axes : maintenir une activité dynamique, favoriser toutes les actions concourant à la protection de l'environnement et développer la communication. La préservation du foncier agricole est une condition sine qua non du maintien d'une économie agricole aux portes des villes. Elle doit aussi contribuer au développement de l'agriculture biologique qui représente 4% de la Surface agricole utile (sur l'aire du SCOT) et doit atteindre 6% en 2012 et 20% en 2020 (objectif

loi Grenelle). Le positionnement des filières sur des marchés à plus forte valeur ajoutée, la réduction de la dépendance énergétique des exploitations sont des enjeux majeurs. Des actions sont menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la préservation du foncier agricole et pour le développement des circuits courts, avec le soutien du programme LEADER. Lorient Agglomération souhaite renforcer la place de l'économie primaire sur son territoire, en œuvrant à la valorisation et au développement de la production agricole et des produits de la mer. Cela implique une amélioration importante de la qualité des eaux du Scorff et du Blavet, tant en diminuant l'apport de sédiments que celui de molécules phytosanitaires et des antibiotiques.

### Paroles d'habitants :

« Pourquoi aller en Asie du sud-est chercher du poisson qui nous arrive congelé ? »

« Nous n'avons pas beaucoup avancé sur le problème de la reconversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique ? Les entreprises agricoles se développent avec de grosses difficultés pour changer de système de production. Quels sont les leviers de l'Agenda 21 sur cette question ? »



## Action 3 • Maintien de l'activité et valorisation des produits de la pêche

### Ce qui est déjà engagé :

- Création d'une filière de valorisation des co-produits de la pêche : tri, sélection et conservation des co-produits issus du filetage qui représentent 50% de la masse produite (têtes, queues, arêtes).
- Soutien et accompagnement des organisations professionnelles de la pêche : Lorient Agglomération s'est associée à la communauté portuaire pour mettre en place un site internet dédié au port de pêche. Il s'agit d'étoffer, pérenniser et garantir la qualité de ce service auprès des professionnels.
- Kéroman port durable – « labellisation » par le Bureau Veritas

### Les actions nouvelles :

- Evolution de la motorisation des bateaux vers des énergies renouvelables : hybridation et énergie électrique
- Etude halieutique (état des lieux de la ressource, des modalités de son exploitation et de leur impact), complétée par une étude économique sur la valeur des débarquements, les revenus des unités de pêche, les coûts de production, l'évolution prévisionnelle des emplois.
- Diversification dans la valorisation du poisson frais : consacrer une partie de la production à la transformation et au pré-emballage pour les grandes et moyennes surfaces via les mareyeurs de Keroman.
- Mise en place d'un label "qualité santé" sur l'aquaculture et la pêche en veillant à capitaliser sur des labels et référentiels qualité déjà existants
- Recherche universitaire sur la vie des marins pêcheurs au large, embarqués sur des navires hauturiers lorientais.

### Les acteurs concernés :

AudéLor - Syndicat mixte du SCOT - Comité Local des Pêches - Etat - IFREMER - SEM Lorient-Keroman - Conseil Economique de la Pêche - ARPE - ID Mer - Normapêche - ESPAR - Centre d'Enseignement et de Recherche en Nutrition Humaine - France pêche durable et responsable

### Le contact à AudéLor :

Direction Développement Economique - Département économie

## Action 4 • Maintien de l'activité agricole et soutien à l'agriculture durable

### Ce qui est déjà engagé :

- Diagnostics agricoles dans les PLU et le SCOT

### Les actions nouvelles :

- Programme d'acquisition publique de terres agricoles pour le développement de produits locaux et pour l'agriculture biologique qui permet de freiner l'étalement urbain et de garantir la pérennité des productions locales. Interdiction de l'installation des panneaux solaires photovoltaïques sur les terres agricoles.
- Encouragement aux installations, aux conversions, à la formation des agriculteurs pour répondre à de nouveaux besoins (circuits courts, alimentation biologique, ...).
- Accompagnement pour la mise en place (par les communes) de Périmètres de protection à long terme des espaces agronaturels (PAEN).
- Economies d'énergies fossiles (carburant) dans les activités agricoles (réglage des moteurs des tracteurs, conduite économe, échanges parcellaires, techniques de cultures, ...)
- Recherche d'autonomie alimentaire sur les exploitations

### Les acteurs concernés :

Chambre d'Agriculture, Réseau des CUMA, SAFER, EPFR - Foncière Terre de liens - France pêche durable et responsable

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

## indicateurs

- Rapport entre les tonnages de poisson débarqués et la consommation de carburant des bateaux
- Nombre d'emplois dans les exploitations agricoles / surface agricole utile
- Part des exploitations agricoles en agriculture biologique et évolution de la SAU
- Evolution des circuits courts
- Consommation énergétique des exploitations agricoles du territoire
- Evolution du tonnage de poisson transformé et valorisé

### Filière alimentaire locale de produits terre/mer

La production et la consommation locales de produits alimentaires de qualité ont un impact direct sur la relocalisation de l'économie, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la revitalisation des liens sociaux. Lorient Agglomération soutient la structuration d'une filière alimentaire locale, basée sur le développement des produits terre/mer et sur les circuits courts de commercialisation et de distribution.

Aujourd'hui, environ 20% des exploitations agricoles du Pays de Lorient (dont une grande majorité de maraîchers) font de la vente directe. Lorient Agglomération souhaite renforcer l'offre de produits locaux en accompagnant les professionnels (étude de marché, contrat d'engagement, outils logistiques, mise en réseaux, ...).

Lorient Agglomération souhaite également renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs. La communauté d'agglomération s'engage à soutenir la réalisation et la diffusion d'outils de sensibilisation, ainsi que la création d'événementiels autour des produits du terroir et de la mer. La Chambre d'Agriculture et Lorient Agglomération souhaitent poursuivre la progression de la valeur ajoutée du produit, accompagner la maîtrise des charges, encourager l'innovation et explorer les sources de diversification structurantes et bénéfiques.

### Action « phare » : Chambre d'Agriculture et Comité des Pêches

- Les Métiers de la terre et de la mer ont décidé de s'unir au sein de l'association « Territoire Attitude Armor Argoat ». Rendez vous les 8 et 9 juin 2012 à Lorient pour découvrir ces filières qui conjuguent produits de qualité, consommation locale et production durable.

#### Paroles d'habitants :

« Je boycotte les produits ayant traversé toute la planète pour arriver jusque dans nos étalages »



### Action « phare » : Entreprise Halieutis et Comité des Pêches

- « Lulu le Merlu » - Trophée du développement durable en 2010 : merlu pané commercialisé dans les cantines scolaires



### Action 5 • Structuration de l'offre de produits locaux et de produits biologiques

#### Ce qui est déjà engagé :

- Programme d'actions pour développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et en produits biologiques. Etude de faisabilité pour la mutualisation des unités de production de la restauration collective.

#### Les actions nouvelles :

- Structuration d'une filière alimentaire locale: mise en relation des producteurs, des gestionnaires de la restauration, des distributeurs,... pour développer l'approvisionnement en produits locaux. Définition des modalités (objectifs, moyens d'action, fonctionnement) du contrat d'engagement entre les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.
- Etude de marché sur le potentiel et les modalités de développement des circuits courts : état des lieux de l'offre (vente directe, AMAP, ...) et de la demande, stratégie de développement et identification des moyens à mettre en œuvre (information, communication, partenariats).
- Plateforme de stockage de transformation et de distribution des produits locaux : mutualisation des coûts de transport, stockage et conditionnement pour l'approvisionnement des distributeurs locaux.
- Développement d'une légumerie pour l'approvisionnement des restaurations collectives en produits biologiques locaux.
- Programme de coopération entre agriculteurs, pêcheurs et ostréiculteurs : journées d'informations et d'échanges pour développer la promotion des métiers et favoriser les passerelles.

#### Les acteurs concernés :

Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan, Comité Local des Pêches, CCI, CMA, Industries agro-alimentaires, producteurs locaux, distributeurs locaux, Biocoop, AudéLor, commune d'Inzinzac-Lochrist, ...

#### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

### Action 6 • Renforcement des liens entre producteurs et consommateurs

#### Ce qui est déjà engagé :

- Le guide des producteurs locaux : vente à la ferme, marchés, paniers... près de 100 agriculteurs du Pays de Lorient vendent leurs produits en direct.
- Opération « Keroman port en fête » : expos, découverte des métiers et engins de pêche, visites de bateaux de pêche, découverte et dégustation des différentes espèces de poissons, animations, repas festif et convivial.

#### Les actions nouvelles :

- Création d'une marque locale « produits du Pays de Lorient », en partenariat avec les organisations professionnelles, mettant en avant la qualité des produits et l'identité du territoire, soutien au projet « Chou de Lorient ».
- Mise en place d'un marché permanent des produits du Pays de Lorient, au bourg d'Inzinzac-Lochrist.
- Foire de dégustation des produits de la terre et de la mer.
- Salon « Territoire Attitude », partenariats avec le FCL, ...

#### Les acteurs concernés :

Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan, Comité Local des Pêches, CCI, CMA, Industries agro-alimentaires, producteurs locaux, distributeurs locaux, Biocoop, AudéLor, commune d'Inzinzac-Lochrist, ...

#### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

## indicateurs

- Nombre d'exploitations qui vendent en circuit court
- Chiffre d'affaire des exploitations qui vendent en circuit court
- Part des produits locaux (dont biologiques) dans la restauration collective
- Consommation de poisson des habitants du pays de Lorient

### Conforter le tourisme intégré : « Mer, Rade, Vallées »

Le tourisme est un secteur qui génère 26000 emplois directs en Région Bretagne et représente 7% du PIB de Lorient Agglomération. Le Pays de Lorient est un territoire attractif qui comprend 132 km de côtes et un grand nombre de plages très fréquentées. L'île de Groix, la Citadelle de Port-Louis, le Festival Interceltique de Lorient, le zoo de Pont-Scorff, la Cité de la Voile Eric Tabarly et le pôle Course au large, sont autant de « locomotives touristiques ».

Lorient Agglomération est aussi dotée d'espaces muséographiques et d'équipements de loisirs de proximité qui valorisent les spécificités du territoire. Le nautisme de loisirs (plaisance, croisière, ...) constitue un moteur du développement touristique local. Aujourd'hui, l'essentiel de la clientèle (plus de 50%) est originaire du grand ouest et de la région parisienne. Même si 39% des touristes sont fidélisés et reviennent régulièrement, les initiatives visent à attirer à la fois un public exogène, mais aussi à développer un tourisme de proximité auprès des habitants.

Pour conforter les performances économiques du secteur, il importe d'agir, d'une part, sur la diversification de l'offre de produits touristiques, en irriguant davantage l'arrière pays et en s'appuyant sur l'identité plurielle du territoire, et, d'autre part, sur le renforcement des capacités d'accueil, en partenariat avec les

professionnels. Le schéma communautaire de développement touristique constituera un outil de référence, au service d'un tourisme durable supposant la participation étroite des acteurs locaux et une éco-responsabilité des touristes, pour faire concilier les pratiques avec les besoins et les capacités d'accueil du territoire.

#### Paroles d'habitants :

« *La navigation de plaisance n'est pas toujours très respectueuse de l'environnement. Que peut-on faire pour rendre cette activité plaisancière plus propre ?* »



#### Action « phare » :

- Le guide des randonnées touristiques du Pays de Lorient : plus de 300km de circuits pédestres sur 19 communes
- Breizh Box : coffrets de produits touristiques typiquement locaux, développés par l'Office du tourisme



## Action 7 • Offre de produits touristiques spécifiques

#### Ce qui est déjà engagé :

- Un maillage d'équipements touristiques qui contribuent à l'équilibre du territoire et sont autant d'outils de sensibilisation à la préservation des milieux, à la valorisation des savoirs faire locaux.
- Des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables à développer.
- Le nautisme, moteur du développement touristique : l'étude réalisée sur les équipements touristiques et de loisirs fait ressortir la nécessité de développer en plus des activités liées au nautisme, les activités liées au plein air et au bien-être.
- Des pistes de diversification avec « 3°Ouest », l'office de tourisme développe la filière du « tourisme d'affaires » en accueillant et en organisant des rencontres et des congrès.
- Renforcement de la coordination des acteurs du tourisme.

#### Les actions nouvelles :

- Elaboration d'un schéma de développement touristique communautaire
- Poursuite de la diversification : tourisme industriel (construction et réparation navale), « Escales développement durable », découverte des métiers de la pêche, tourisme agricole « Bienvenue à la ferme », découverte des produits du terroir, culture locale et bretonne, ...
- Caractérisation du patrimoine rural, maritime et littoral du Pays de Lorient (inventaire, cartographie, valorisation).
- Plan d'action pour le tourisme vert : valorisation de 70% du territoire, en alternative au tourisme balnéaire, renforcement du lien terre/mer.
- Promotion de la découverte des vallées et des rivières : chemins de halage, randonnées, valorisation des canaux et des modes de déplacement doux par voies d'eau ou par les berges.

#### Les acteurs concernés :

Syndicat mixte pour le SCOT, Pays d'accueil touristique, Office de tourisme de Lorient Agglomération et ses 12 agences locales, Sellor, Comité Régional du tourisme, Comité Départemental du tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie, associations locales,...

#### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle DIS - Direction du Développement

## Action 8 • Renforcement des capacités d'accueil

#### Ce qui est déjà engagé :

- Accessibilité des équipements touristiques et amélioration de l'accueil de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap : assistance aux partenaires sur les démarches de labellisation "tourisme et handicap", réflexion sur la mise en oeuvre de la labellisation "destination pour tous".
- Obtention en 2010 de la norme ISO 14001 pour les ports de plaisance gérés par la Sellor.
- Opération « golfs propres » : sensibilisation des gestionnaires d'équipements, diagnostics et programmes d'actions.

#### Les actions nouvelles :

- Alternatives au stationnement à flots : création d'un port à sec à la base de sous-marins (Sellor)
- Expertise des capacités d'accueil, d'hébergement et de restauration liées au tourisme de proximité.
- Soutien au travail de qualification des professionnels autour des critères d'un tourisme durable.
- Obtention de la norme ISO 26000 pour la Sellor

#### Les acteurs concernés :

Syndicat mixte pour le SCOT, Pays d'accueil touristique, Office de tourisme de Lorient Agglomération et ses 12 agences locales, Sellor, Comité Régional du tourisme, Comité Départemental du tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie, associations locales,...

#### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle DIS - Direction du Développement

## indicateurs

- Nombre d'hébergements et d'activités intégrant des critères de développement durable (dont ceux labellisés)
- Fréquentation desdits lieux et activités
- Nombre de séjours à caractère de loisirs hors littoral
- Evolution de la fréquentation hors saison
- Nombre de lits disponibles en dehors du littoral
- Evaluation de l'hébergement non marchand



### Energies renouvelables et éco-construction

Le contexte énergétique et politique mondial pousse les acteurs locaux vers l'innovation et l'investissement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables. De plus, le système économique global est actuellement en pleine mutation, ce qui invite à des diversifications et à des spécialisations locales.

Ces différents éléments appellent la création de filières nouvelles : de forts besoins apparaissent notamment pour la construction et la rénovation de bâtiments économes en énergie où on observe un manque de professionnels. Lorient Agglomération entend se positionner sur l'ensemble des opportunités qu'offrent les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois,...) et soutenir la structuration de filières alliant efficacité énergétique du bâti et éco-matériaux.

L'implication des usagers, la conception bioclimatique des bâtiments, l'utilisation de matériaux de construction et d'isolation sains et naturels (brique de terre crue, bois, chanvre, lin, ...), l'intégration de systèmes de traitement des déchets (phytoépuration,...) et de récupération des eaux pluviales sont à promouvoir.

Lorient Agglomération désire initier une démarche partenariale pour établir des passerelles entre les différents acteurs et conforter la recherche et la formation professionnelle. L'Université de Bretagne Sud a un rôle important à jouer dans cette dynamique. La démarche de « Cluster habitat durable » mise en place par le Conseil Général du Morbihan constitue également un appui.

### Quelques initiatives des communes :

- Projet de centre de formation aux métiers de l'éco-construction à Inzinzac-Lochrist.
- Réseaux de chaleur (pour un lycée et des logements sociaux) à Lanester.
- Formation « Eco-Elec » au Lycée d'enseignement Professionnel de Port-Louis (en collaboration avec les mairies de Port-Louis, de Riantelec et Lorient Agglomération).

### Paroles d'habitants :

« Nous avons besoin d'acteurs locaux et de personnel qualifié pour répondre aux nouvelles normes et aux attentes économiques »

« C'est quoi 10 à 15% de surcoût sur un emprunt à la construction, si au final on divise ses factures de consommation d'énergie par 2 ou 3, avec en plus des effets bénéfiques sur les filières qui en dépendent ! »

« Ne serait-il pas judicieux d'envisager l'installation de chaudières à bois pour les équipements à remplacer ? En terme d'attente, il n'y a pas seulement les citoyens, mais aussi les collectivités »



## Action 9 • Soutien aux filières liées aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux

### Ce qui est déjà engagé :

- Société d'économie mixte « XSEA » dédiée à l'immobilier d'entreprises et à la production d'énergie renouvelable (en particulier solaire photovoltaïque sur le patrimoine public – surface disponible estimée entre 50 et 100 000 m<sup>2</sup>).

### Les actions nouvelles :

- Structuration de la filière concernant les énergies marines renouvelables.
- Structuration et développement de la filière locale bois énergie.
- Etude du potentiel de production de biogaz : valorisation des déchets organiques des agriculteurs et des industriels.
- Soutien aux filières locales d'éco-matériaux pour l'isolation des logements (chanvre, ...), les matériaux composites et l'éco-navigation (lin).
- Dans le cadre du pacte électrique breton, création d'un groupe de réflexion/action sur une « boucle énergétique locale intelligente » pour mieux corréliser la demande à la production énergétique.
- Soutien au développement coopératif d'équipements solaires.

### Les acteurs concernés :

AudéLor, IFREMER, Industriels et professionnels du secteur, Bretagne pôle naval, UBS, OPAH, ALOEN, CAPEB, FFB, ADEME, SDEM, GRDF, ERDF, RTE, Associations locales.

### Le contact à AudéLor :

Département Economie

### Le contact à la SEM XSEA :

Direction : Bruno Le Jossec

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle DIS - Direction du Développement  
Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

## Action 10 • Offre de formation initiale et continue pour les professionnels du secteur

### Ce qui est déjà engagé :

- La démarche « Energissime », portée par le Club de l'amélioration de l'habitat vise à faciliter le dialogue entre les particuliers et les professionnels par des actions de communication sur des chantiers de rénovation exemplaires.

### Les actions nouvelles :

- Développement des savoir-faire pour construire des bâtiments durables : il s'agit de faire évoluer l'offre de formation initiale et continue des professionnels en lien avec les chambres consulaires et en partenariat avec les organismes présents sur le territoire.
- Eco-référentiels pour le bâtiment : élaboration/promotion/diffusion de référentiels pour faciliter la reproductivité des bonnes pratiques et les projets de constructions innovants. Démarche « Bâtiment durable armoricain » portée par l'association Approche Eco Habitat.
- Extension de la démarche « Energissime » au-delà de l'expérimentation en cours sur les chantiers de rénovation en intégrant la production de logements neufs.

### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, Chambres consulaires, UBS (Laboratoires de recherche - IUT), LTI, Club de l'Amélioration de l'Habitat, CAPEB, FFB, ALOEN, OPAH, Cluster Habitat Durable, Associations locales...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Habitat

Pôle DIS - Direction Innovation et Solidarité

## indicateurs

- Nombre d'emplois dans la filière de l'éco-construction
- Nombre d'emplois dans la filière des énergies renouvelables
- Nombre d'étudiants dans les filières de formation initiale et de personnes en formation continue en matière d'éco-conception de bâtiments et d'énergies renouvelables
- Nombre d'offres de formations initiales et continues disponibles sur ces thèmes (cursus complets ou modules)
- Renouvellement des surfaces boisées
- Provenance des plaquettes de bois

## Technologies de l'Information et de la Communication

Par le déploiement du réseau de fibres optiques, Lorient Agglomération contribue à rendre les Technologies de l'information et de la communication accessibles au plus grand nombre. Le pôle régional de compétitivité « Images et Réseaux », présent sur le territoire a inscrit le développement durable dans sa feuille de route et offre des opportunités de travail. Les domaines d'applications sont nombreux : la gouvernance (partenariats), le pilotage (outils d'analyse et de suivi), la mobilisation (outils de sensibilisation et de participation du public), et toutes les dynamiques de réseaux.

L'Agenda 21 impulse et met en œuvre de nombreuses actions pour répondre aux objectifs de développement durable du territoire. Il s'agit, entre autres, de participer à la réduction de l'empreinte écologique : diminution des consommations énergétiques, baisse de la production de déchets et amélioration de leur valorisation, report de la voiture individuelle vers d'autres modes de déplacement, limitation de la consommation foncière pour l'urbanisation, etc... Dans cette optique, les instances de suivi et de pilotage de l'Agenda 21 auront besoin de disposer d'outils de recueil, de traitement et de diffusion des informations afin d'alimenter les différents tableaux de bord de suivi et d'évaluation construits à l'échelle du territoire.



### Paroles d'habitants :

« L'information est un enjeu important dans les objectifs à atteindre. Quelle pédagogie employer ? Pour sensibiliser et développer des idées, des actions pédagogiques sont nécessaires. Les collectivités, les associations ont un grand rôle à jouer. Développons des outils ! »



### Action « phare » :

- **L'Université numérique (projet de l'Université Européenne de Bretagne) : salle de téléprésence immersive, reliant les sites de Brest, Rennes et Lorient et permettant de réunir étudiants, enseignants et chercheurs dans des conditions similaires à une réunion en face à face et de partager tous les types de supports (cours, vidéos, présentation..).**

## Action 11 • Renforcement de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication

### Ce qui est déjà engagé :

- Schéma directeur en cours et projet Très Haut Débit 2009-2013 : la fibre optique est déjà déployée en direction de 6 communes ; 2 500 postes administratifs bénéficient d'un très haut débit. L'objectif est de réaliser un point de connexion sur chacune des 19 communes de l'agglomération.

### Les actions nouvelles :

- Possibilité pour les communes de partir du réseau de raccordement à la fibre optique pour relier leurs propres sites (ex : médiathèque et services techniques de Quéven).
- Déploiement du réseau de fibres optiques et développement du Très Haut Débit sur le territoire de Lorient Agglomération. L'enjeu, à l'horizon 2020, est d'amener la fibre optique dans toutes les habitations et entreprises.
- Aider à la construction d'un pôle de bureaux pour le télé-travail à Groix

### Les acteurs concernés :

Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique, Schéma Directeur Départemental, opérateurs privés, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle Ressources – Direction des systèmes d'information



## Action 12 • Applications pour suivre et évaluer l'empreinte écologique du territoire

### Ce qui est déjà engagé :

- Système d'informations géographiques à l'échelle du territoire.

### Les actions nouvelles :

- Portail cartographique : il s'agit d'organiser les informations cartographiques et statistiques et de structurer les bases de données. La Région Bretagne a développé des modules réutilisables par tous (Géo Bretagne), qui seront mis à profit par Lorient Agglomération et Audélor. Un portail dédié à l'Agenda 21 et au Plan climat sera créé, avec une cartotheque liée aux différentes actions du programme.
- Création d'outils de recueil et de traitement des données pour alimenter les tableaux de bord de suivi des consommations (eau, énergie,...) et des déplacements.
- Accessibilité et mise à disposition de ces données au plus grand nombre.

### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, AudéLor, entreprises du Pôle de Compétences, UBS...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Mission SIG

### Le contact à AudéLor :

Direction Développement Economique - Département Ressources

## indicateurs

- Evolution du nombre de prises accessibles au Très Haut Débit
- Nombre d'emplois dans les petites et moyennes entreprises autour des technologies de l'information et de la communication et de l'image, présentes sur le territoire

# Axe 2

## Axe 2 • L'attractivité, la qualité environnementale et l'empreinte énergétique du territoire

Chaque année, la Bretagne attire 14 000 personnes supplémentaires. Sur le territoire de Lorient Agglomération, on observe un effet littoral (attractivité des activités nautiques et du cadre de vie), avec l'arrivée de nouvelles populations, notamment des retraités. La ville de Lorient accueille 41% des nouveaux habitants avant un redéploiement partiel de ces nouveaux ménages dans les communes périurbaines. Le solde migratoire des jeunes reste déficitaire. Le territoire doit gérer au mieux l'accueil des nouveaux arrivants pour maintenir la qualité de son cadre de vie, préserver les espaces agro-naturels, limiter les pollutions et les nuisances. Un équilibre est donc à rechercher.

Du fait de l'organisation polycentrique du territoire, l'aménagement et ses différentes composantes ont pour conséquence de multiplier les déplacements en voiture (64% des déplacements selon l'enquête ménage de 2004), et des transports logistiques, assortis de leurs coûts environnementaux, sanitaires et économiques. La consommation foncière est importante (elle a plus que triplé entre 1962 et 2006), en lien avec la prédominance de l'habitat individuel (46% des constructions neuves entre 2002 et 2008) et l'étalement urbain. Le parc de logements est relativement récent mais l'individualisation de l'habitat a fortement limité l'impact positif de la réglementation thermique. Entre 1999 et 2006, la dynamique de construction est néanmoins restée en retrait par rapport à la moyenne du département. Afin de réduire leur empreinte énergétique et écologique, l'articulation efficiente des politiques de logement, urbanisme, transports, aménagement et développement économique, est essentielle pour la communauté d'agglomération et ses 19 communes.

Aujourd'hui, le territoire fait face à plusieurs problématiques, dont l'érosion côtière, la présence d'espèces invasives, l'imperméabilisation des sols, les risques d'inondation et de submersion marine. La collectivité est appelée à jouer un rôle prépondérant dans la préservation d'un cadre de vie agréable pour tous, mais aussi dans l'adaptation aux effets du changement climatique. Une approche globale des risques et des nuisances tant naturels qu'industriels, est à rechercher.

### Les compétences de Lorient Agglomération concernées

- « Aménagement de l'espace communautaire » (compétence obligatoire) : schémas de secteur ainsi que schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération ; organisation des transports collectifs urbains et Plan de déplacements urbains ; réserves foncières et Zones d'aménagement concerté dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire ; représentation des communes au sein du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale
- « Equilibre social sur le territoire communautaire » (compétence obligatoire) : Programme local de l'habitat
- « Voirie d'agglomération et parcs de stationnement, dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire » (compétence optionnelle)
- « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » (compétence optionnelle) : lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ; collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés ; protection des espaces naturels dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire ; participation aux structures responsables de la protection des vallées du Scorff et du Blavet, de la rade et du littoral.
- « Eau et assainissement » (compétence optionnelle) : production d'eau potable, traitement des eaux usées ; gestion intégrée de l'eau (protection des eaux de rivière et de surface)

### Chantier 7 : Maîtrise de l'étalement urbain et aménagement durable

Action 13 : Maîtrise de la consommation d'espace

Action 14 : Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

### Chantier 8 : Patrimoine naturel (biodiversité...)

Action 15 : Maillage des trames verte, bleue et bleue-marine

Action 16 : Protection et gestion de la ressource en eau

### Chantier 9 : Promotion de l'habitat durable

Action 17 : Qualité de la construction neuve

Action 18 : Réhabilitation et amélioration des performances thermiques des logements

### Chantier 10 : Diversification des modes de déplacements

Action 19 : Dynamisation des transports collectifs

Action 20 : Promotion des modes de déplacements doux

Action 21 : Réduction de la part modale des déplacements en voiture

### Chantier 11 : Anticipation des risques

Action 22 : Adaptation aux effets du changement climatique

Action 23 : Prévention des risques et des nuisances



## Maîtriser l'étalement urbain, promouvoir l'aménagement durable et la mixité sociale

Un des enjeux majeurs pour l'aménagement durable du territoire de Lorient Agglomération, est la maîtrise de l'étalement urbain. A titre d'exemple, la Surface agricole utile (qui représente 41% du territoire du Pays de Lorient) a diminué de 10% en moyenne entre 2000 et 2005 (variation de 8 à 15% selon les communes). Afin de maîtriser la consommation d'espace, Lorient Agglomération est investie dans l'élaboration de documents de planification

structurants, tels que le SCoT, le PLH, le PDU, qui fixent chacun des objectifs volontaristes en matière de densité urbaine.

Des outils seront proposés aux communes pour faciliter l'application du développement durable dans les PLU et favoriser une vision partagée du territoire. Dans le cadre du SCoT, une réflexion sur la densité urbaine et sur l'équilibre des fonctions sera initiée. Grâce à son action sur les formes urbaines et à une politique foncière adaptée, Lorient Agglomération souhaite préserver un territoire agréable et attractif, en conservant un équilibre entre espaces bâtis et non bâtis.

### Paroles d'habitants :

« Pourquoi ne pas mettre en œuvre un cahier des charges intercommunautaire définissant des obligations environnementales imposées aux promoteurs privés et publics ? »

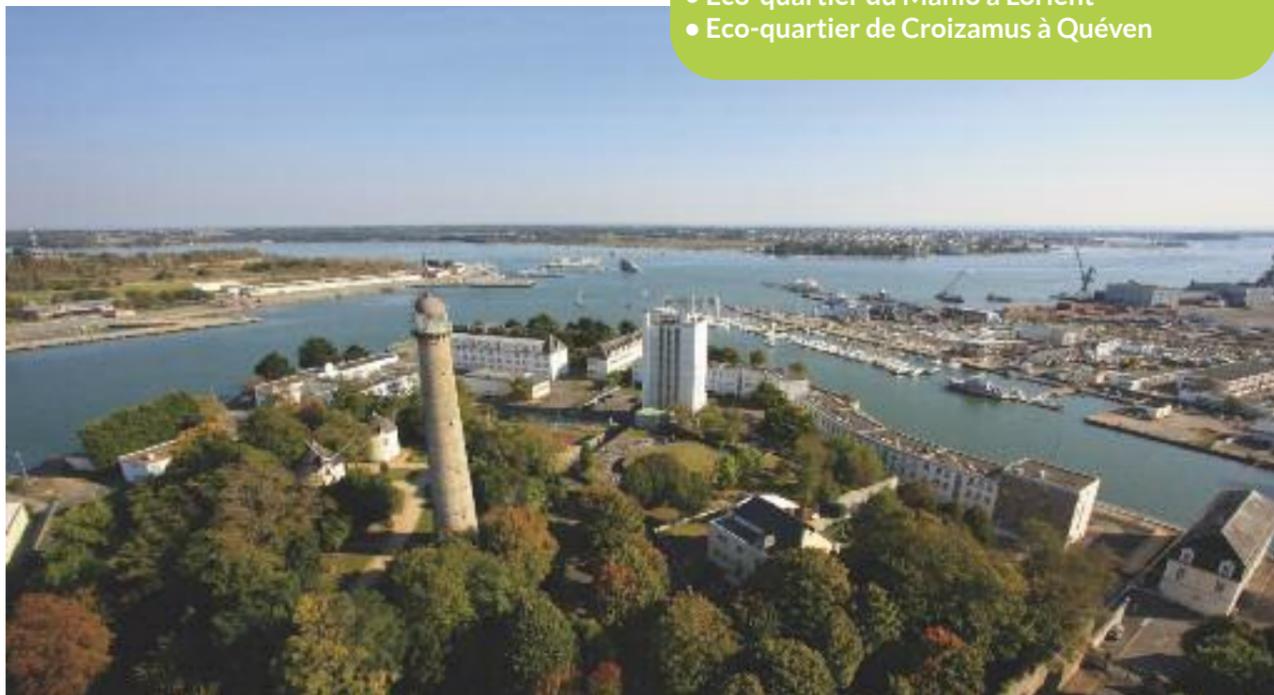
« Avant de créer de nouvelles zones industrielles, commerciales et artisanales, il faudrait optimiser celles qui existent. Pourquoi ne pas recenser les friches industrielles et les parcelles libres sur l'ensemble de l'agglomération, avant de conquérir les terres des communes voisines qui sont souvent des territoires nouveaux pris sur les espaces naturels ? »

« Aujourd'hui on construit encore des habitations en périphérie des bourgs au lieu de les concentrer au cœur du bourg ou à proximité. »



### Quelques initiatives des communes :

- ZAC du centre-bourg à Caudan
- Densification du centre bourg à Gestel
- ZAC du centre ville à Hennebont
- ZAC des Forges à Inzinzac-Lochrist
- Eco-quartier du Manio à Lorient
- Eco-quartier de Croizamus à Quéven



## Action 13 • Maîtrise de la consommation d'espace

### Ce qui est déjà engagé :

- Organisation de formation-métiers (visites de sites, guides pratiques,...) pour les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, poursuite des ateliers thématiques mis en œuvre par AudéLor depuis 2010.
- Application du développement durable dans les PLU : référentiel d'agglomération pour définir les orientations d'aménagement dans les PLU et les cahiers des charges des opérations. Suivi des consommations d'espaces naturels et agricoles, tableaux de bord mis à disposition des communes pour assurer et harmoniser la prise en compte des objectifs du SCOT, du PLH, du PDU. Diagnostics agricoles dans les PLU et le SCOT.
- Etude d'impact agronomique et économique de l'étalement urbain.

### Les actions nouvelles :

- Soutien aux projets d'aménagements innovants et à l'expérimentation : promotion des approches ECO-FAUR, Analyse environnementale de l'urbanisme, ... Cadre incitatif et niveau de qualité à définir pour les projets.

### Les acteurs concernés :

Syndicat mixte du SCOT, Chambre d'Agriculture, AudéLor, communes.

### Le contact à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Planification et Droit des Sols

## Action 14 • Attractivité du territoire, équilibre démographique et mixité des fonctions

### Ce qui est déjà engagé :

- Accessibilité des espaces publics : mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, travail de concertation avec les usagers et les associations de personnes handicapées (CIAPH).
- Document d'aménagement commercial pour préciser les orientations et les objectifs du SCoT (implantation, vocation, hiérarchisation des pôles, ...)
- Accroissement de la maîtrise foncière pour favoriser l'implantation d'activités : mobilisation des outils de préemption et d'acquisition pour éviter le basculement de l'industriel et de la production vers le commercial.
- Etude sur le potentiel de terrains disponibles pour le renouvellement urbain (habitat et activités) : repérage des sites en friches ou à l'abandon, maîtrise foncière et mise à profit des zones existantes pour la densification.

### Les actions nouvelles :

- Travail sur des formes urbaines économes en foncier, et sur la convivialité des espaces publics, dans le cadre du PLH.
- Identification des sociotopes (espaces publics ou espaces ouverts investis et appréciés par les habitants) : cartographie à l'échelle du SCoT.
- Etude pilote du SCoT sur les capacités d'accueil du territoire : réflexion sur la densité urbaine, intégration des problématiques énergie-climat.

### Les acteurs concernés :

Syndicat mixte du SCoT, AudéLor, communes.

### Le contact à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement

### Les contacts à Lorient

#### Agglomération :

Pôle AET - Direction Planification et Droit des Sols - Direction Urbanisme Opérationnel

## indicateurs

- Nombre d'hectares d'espaces agricoles, boisés et naturels, consommés par l'artificialisation (donnée globale et par facteur d'artificialisation : habitat, activités économiques...)
- Solde migratoire
- Part de la population active sur l'ensemble de la population
- Niveau moyen de respect du SCoT dans les PLU
- Etalement urbain

## Préserver et valoriser le patrimoine naturel (biodiversité, eau, air, sols, paysages, ...)

L'équilibre écologique d'un territoire est nécessaire à la vie de ses habitants. En effet, les services apportés par les milieux et les ressources naturels sont irremplaçables et d'une importance majeure : services écologiques, fonctions récréatives nécessaires au bien-être des hommes, alimentation, santé, etc. Mais ces éléments sont menacés par les activités humaines.

C'est pourquoi l'agglomération entend poursuivre et étendre le travail de reconquête et de protection des espaces naturels engagé par la Charte pour l'Environnement. Lorient Agglomération est propriétaire et gestionnaire de 309 ha d'espaces naturels d'intérêt communautaire ; elle gère 53 ha pour le compte du Conservatoire du littoral. Le périmètre d'intervention sur ces espaces représente à terme 1 736 ha. Il s'agit aujourd'hui de préciser les périmètres d'intervention communautaire et les modes de gestion de ces espaces.

La richesse des milieux aquatiques est également un atout majeur du Pays de Lorient. De par leurs étendues, leurs qualités biologiques et paysagères, ces zones humides assurent des fonctions primordiales, comme par exemple l'amélioration de la qualité de l'eau ou la conservation d'espèces à haute valeur patrimoniale. Elles concentrent 30% de la faune et de la flore.

### Paroles d'habitants :

« Plus d'espaces verts en ville. Exemple sur Lorient : trop de béton sur les places et pas assez de verdure ! »

« Nous utilisons la même eau pour boire, arroser les jardins et tirer les chasses d'eau. Que pouvons-nous faire pour que cela ne soit plus le cas ? »



Ces milieux jouent également un rôle de tampon hydraulique. Ainsi, les usages économiques du territoire dépendent de la présence de l'eau (construction, réparation navale, transport maritime, nautisme...) et de la préservation de sa qualité : l'agriculture, la pêche, la conchyliculture, l'industrie et l'artisanat, l'agroalimentaire...

### Quelques initiatives des communes :

- Schéma directeur des eaux pluviales à Larmor-Plage
- Extension de la station d'épuration par lagunage et plantation de taillis à très courte rotation à Brandérion
- Plan de désherbage communal à Locmiquélic
- Charte d'engagement « 0 phyto » à Cléguer



## Action 15 • Maillage des trames verte, bleue et bleue-marine

### Ce qui est déjà engagé :

- Programmes de réhabilitation du littoral : acquisitions foncières, canalisation du public, stationnements, gestion des espaces naturels.
- Gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire : généralisation des plans de gestion (démarche partenariale).
- Promotion des espaces naturels : outils de sensibilisation, d'information et de communication sur ces espaces (brochures, ...).
- Gestion intégrée de la rade et des milieux aquatiques marins dans le cadre de la GIZC et du SCoT maritime : biodiversité des zones humides littorales et maritimes, gestion intégrée Petite Mer de Gâvres.
- Schéma pour la gestion durable des sédiments portuaires.

### Les actions nouvelles :

- Restauration et gestion des fonds de vallées : mise en œuvre des Contrats territoriaux sur les milieux aquatiques des cours d'eau côtiers, gestion des étangs du Ter et du Verger.
- Espaces naturels d'intérêt communautaire : définition de critères afin de préciser les périmètres d'intervention de Lorient Agglomération.
- Programme de gestion des espaces naturels et agricoles les plus fragiles, en particulier dans les périmètres de protection et de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN).
- Diagnostic des fonctionnalités écologiques (biodiversité), économiques (agriculture) et sociales de la trame verte et bleue.
- Valorisation des paysages : charte paysagère.
- Mutualisation avec le Conseil général pour l'acquisition et la gestion d'Espaces Naturels Sensibles
- Lutte contre les espèces invasives végétales et animales.

### Les acteurs concernés :

Conservatoire du Littoral, Syndicats mixtes Gâvres-Quiberon et SCoT, Chambre d'Agriculture, AudéLor, communes, associations locales, Conseil général du Morbihan.

### Le contact à AudéLor :

Direction Aménagement

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Pôle IGT - Direction du Patrimoine Naturel

## Action 16 • Gestion de l'eau

### Ce qui est déjà engagé :

- Soutien aux syndicats de bassins versants et aux SAGE.
- Limitation des prélèvements sur la ressource en eau potable : amélioration du rendement hydraulique des usines de production d'eau potable et travaux de rénovation des réseaux de distribution.
- Gestion des boues de stations d'épuration.
- Incitation à la récupération et à l'utilisation de l'eau de pluie
- Généralisation d'une charte de désherbage "0 phyto" sur l'ensemble du territoire : à partir des plans de désherbage communaux.
- Guide pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau dans les PLU et dans les projets d'aménagement.

### Les actions nouvelles :

- Programme de gestion des zones humides.
- Création d'un observatoire de l'eau : outil de suivi de la qualité de l'eau brute, tableau de bord et SIG commun aux différentes structures.
- Mise en cohérence des actions de gestion mises en œuvre par les structures de bassins versants en particulier pour les actions agro environnementales.
- Lutte contre la prolifération des algues vertes : en lien avec l'action précédente et à partir de l'étude réalisée par le CEVA.

### Les acteurs concernés :

Structures de bassins versants, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Syndicat mixte du SCoT, AudéLor, communes

### Le contact à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Pôle IGT - Direction de l'Eau  
- Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

## indicateurs

- Mise en œuvre des trames verte, bleue et bleue marine
- Part de surface couverte par une mesure de protection sur l'ensemble des espaces identifiés à enjeux
- Qualité du plancton et des sédiments dans les eaux de la rade
- Part des captages et cours d'eau dont la qualité est bonne à très bonne
- Délai d'atteinte du bon état écologique demandé par la Directive Cadre Européenne

## Promouvoir des modes de construction et d'habitat durables, pour maîtriser les consommations d'énergie

La question de l'efficacité énergétique du bâti, tant résidentiel que tertiaire, est un élément de poids dans l'empreinte énergie-carbone du territoire. Ainsi, les émissions de l'habitat doivent diminuer de 37% d'ici 2020. Dans le tertiaire, la réduction des émissions visée est de 50%. L'enjeu prioritaire pour la rénovation thermique est le parc de logements construit avant 1975 (54%), avant toute réglementation thermique, et tout particulièrement les copropriétés. Par ailleurs, le nouveau PLH préconise la construction de 1 000 logements par an sur sa durée (de 2012 à 2017) pour faire face aux besoins.

Il s'agit également d'améliorer le niveau qualitatif pour être plus attractif et viser une croissance démographique plus forte. Pour prendre en compte le desserrement des ménages, l'ambition est de proposer une offre de logements neufs diversifiée en termes de mixité sociale, typologie des logements, densité, formes urbaines, prix de sortie correspondant aux budgets,...

### Paroles d'habitants :

« Sur la question de l'habitat, on évoque les constructions neuves, mais on ne parle pas assez de rénovation. Il y a des maisons anciennes qui pourraient loger des jeunes, mais les facilités financières accordées par les organismes bancaires pour la rénovation sont insuffisantes »

« L'habitat groupé et solidaire commence à se développer en Bretagne. On recense 30 programmes coopératifs dont 8 menés par les collectivités. C'est un moyen à terme de lutter ensemble contre la spéculation foncière tout en échangeant un certain nombre de services, en plus d'une salle commune... Dans la société, la dynamique va dans ce sens, comment la favoriser et la soutenir ? »



Lorient Agglomération s'engage à accompagner techniquement et financièrement les particuliers et les bailleurs, afin de promouvoir l'habitat durable. Elle souhaite adopter des référentiels de qualité pour l'habitat et le tertiaire. Dans le cadre de l'OPAH, elle accorde aux propriétaires des aides pour favoriser la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité environnementale. L'idée est d'étendre progressivement ce dispositif à l'ensemble des propriétaires et aux bailleurs sociaux.

### Quelques initiatives des communes :

- Charte de la construction pour des bâtiments basse consommation à Guidel
- Village de l'éco-habitat en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment à Caudan



## Action 17 • Qualité de la construction neuve

### Ce qui est déjà engagé :

- Subvention « habitat passif ou à énergie positive » pour le logement locatif social et l'accèsion à la propriété à un coût abordable : en relais de la subvention actuelle sur le BBC qui devient réglementaire en 2013 (les critères seront alors à revoir).

### Les actions nouvelles :

- Appel à projets "Habitat et aménagement durable" : à mettre en place avec les opérateurs énergétiques et les organisations professionnelles du bâtiment pour favoriser l'innovation.

### Les acteurs concernés :

Fonds Européens, Etat, Région, Conseil Général, bailleurs sociaux, ALOEN, Cluster Habitat Durable, organisations professionnelles, associations locales, ...

### Les contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Habitat



## indicateurs

- Part des logements neufs à haute performance énergétique (bâtiment passif, bâtiment à énergie positive)
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique
- Performance énergétique moyenne dans l'habitat

## Action 18 • Réhabilitation et amélioration des performances thermiques des logements

### Ce qui est déjà engagé :

- Subvention « réhabilitation » aux bailleurs sociaux : dans le cadre du 3ème PLH la subvention pour la réhabilitation dite lourde des logements sociaux est augmentée en fonction du niveau de performance énergétique atteint.

### Les actions nouvelles :

- Poursuite et élargissement de la mobilisation des dispositifs de financement auprès de tous les partenaires.
- Prêt 0% isolation et énergie verte : en complément du prêt énergie mis en place dans le cadre de l'OPAH.
- Aide technique pour les propriétaires occupants dépassant les plafonds de ressources ANAH et subventions pour l'Amélioration de la Qualité Environnementale : audits thermiques, thermographie, suivi des travaux réalisés, ...
- Substitution des chaufferies collectives fioul/gaz (déjà existantes) par des chaufferies collectives bois (en lien avec le Plan Bois- Energie 2007-2013 de la Région Bretagne).
- Information et aide à la décision à destination des copropriétés sur la rénovation de leur patrimoine.

### Les acteurs concernés :

Fonds Européens, Etat, Région, Conseil Général, bailleurs sociaux, ALOEN, Cluster Habitat Durable, organisations professionnelles, associations locales, ...

### Les contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Habitat



### Action « phare » :

- Mise en œuvre du Triskell 2

## chantier 10

### Proposer une offre de transports alternative et multimodale

La forme urbaine influe directement sur les pratiques de déplacements et inversement, l'organisation des déplacements agit sur la structuration urbaine d'un territoire. A Lorient Agglomération, on enregistre des déplacements toujours plus nombreux entre 1982 et 2004 (enquête ménage). Cette évolution se fait essentiellement au profit de la voiture individuelle qui représente 2 déplacements sur 3 en 2004. Elle est utilisée par 83% des actifs pour leurs déplacements domicile travail, et pour 64% des déplacements tous confondus. L'objectif aujourd'hui est de réduire cette part à un déplacement sur deux.

Pour cela, la communauté d'agglomération souhaite améliorer les performances des transports collectifs (Triskell 2), optimiser les transports maritimes (déjà très performants avec 6 navires), accélérer le développement des modes doux de déplacement et explorer le potentiel ferroviaire (TER - BGV) : autant d'opportunités pour proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture. L'accessibilité, le partage et la qualité de l'espace public, la maîtrise du stationnement,

la combinaison efficace des différents modes (vélo-bus-train,...), la coordination des différentes structures impliquées dans l'organisation des transports et des déplacements, sont des éléments déterminants. Le Plan de Déplacements Urbains en cours d'élaboration sera le volet opérationnel de ce chantier.

### Paroles d'habitants :

« Pourquoi ne pas laisser la voiture à l'entrée de la ville et utiliser de bonnes chaussures, pour marcher ? C'est très bon pour l'activité physique et notre santé ! »

« Conduire et chercher ses enfants à l'école, acheter une baguette... les 2/3 des déplacements concernent les véhicules privés pour des trajets inférieurs à dix minutes. Si le réseau de transport en commun est de plus en plus attractif avec le Triskell, comment résoudre cette question des petits déplacements dans les communes qui ont des difficultés à offrir l'alternative des pistes cyclables, des chemins pédestres, des trottoirs sécurisés ? »

« Sur Wikipédia, on constate que le réseau ferroviaire du Morbihan est le moins bien doté en gares. Autour de certaines gares, l'urbanisation est inexistante. En terme d'aménagement du territoire cela pose question. Ne pourrait-on pas optimiser ce réseau ferroviaire ? »



### Quelques initiatives des communes

- Voie verte Guidel Plages / Ploemeur - Kerroc'h
- Voie verte Gestel / Quéven / Lorient
- Travail sur le « code de la rue » dans le cadre du transfert de la galerie marchande à Guidel, et aussi à Lorient
- Cheminement piétons/vélos reliant Lanester à Caudan

## Action 19 • Dynamisation des transports collectifs

### Ce qui est déjà engagé :

Améliorer l'offre :

- Pôle d'échanges multimodal : repositionnement de la gare de Lorient (BGV en 2017), valorisation du TER, articulation avec les réseaux de transport urbain, interurbains et régionaux, offre d'éco-mobilité
- Développement des sites propres : Triskell 1 - Triskell 2 et lignes maritimes

Faciliter l'usage :

- Mise en place de la billetterie
- Etude d'une nouvelle offre tarifaire
- Communication sur les performances du transport collectif
- Développement et promotion des modes de transports collectifs, lors des événements sportifs et culturels

### Les actions nouvelles :

- Créer les conditions d'une intermodalité efficace
- Valoriser les gares existantes
- Etude sur le potentiel ferré du territoire et sur les opportunités de développement du transport de personnes et de marchandises
- Adaptation des horaires en fonction de la fréquentation
- Offrir aux passagers bateau de véritables accueils à sec sur les quais et en sécurité

## Action 20 • Développement des modes de déplacements doux

### Ce qui est déjà engagé :

- Plans de déplacements doux : mise en œuvre du schéma cyclable d'agglomération
- Aménagement de l'espace public au profit de la marche à pied et des déplacements doux : partage de l'espace public, accessibilité des zones d'habitat et d'activités, continuité des aménagements

### Les actions nouvelles :

- Elaboration d'une charte intercommunale des déplacements piétons et cyclables
- Création de schémas communaux « modes doux »
- Valorisation et promotion des modes de déplacement doux : adaptation du transport collectif à l'embarquement des vélos, vélo-école, bourse aux vélos, vélos-box, création de bicycletteries

## Action 21 • Réduction de l'usage de la voiture

### Ce qui est déjà engagé :

- Développement des transports collectifs
- Développement du covoiturage : aménagement d'aires de covoiturages, stratégie de développement du covoiturage

### Les actions nouvelles :

- Réduction des besoins de déplacements par l'urbanisation
- Evaluation de la pertinence des projets routiers, prise en compte des modes alternatifs dans les logiques d'investissement
- Maîtrise du stationnement en centre ville (contraintes et incitations), développement de parkings relais
- Parc de véhicules et de vélos en partage : étude de marché (filières potentielles, clientèle, impacts, financements, ...)

### Les acteurs concernés :

Etat, Région Bretagne, Conseil Général, AudéLor, RFF, SNCF, CTRL, communes, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET- Direction Transports et Déplacements



## indicateurs

- Taux de motorisation par ménage
- Taux de fréquentation des transports collectifs
- Parts modales des déplacements (vélo, marche, voiture, transports collectifs...)
- Evolution des accidents piétons et 2 roues.

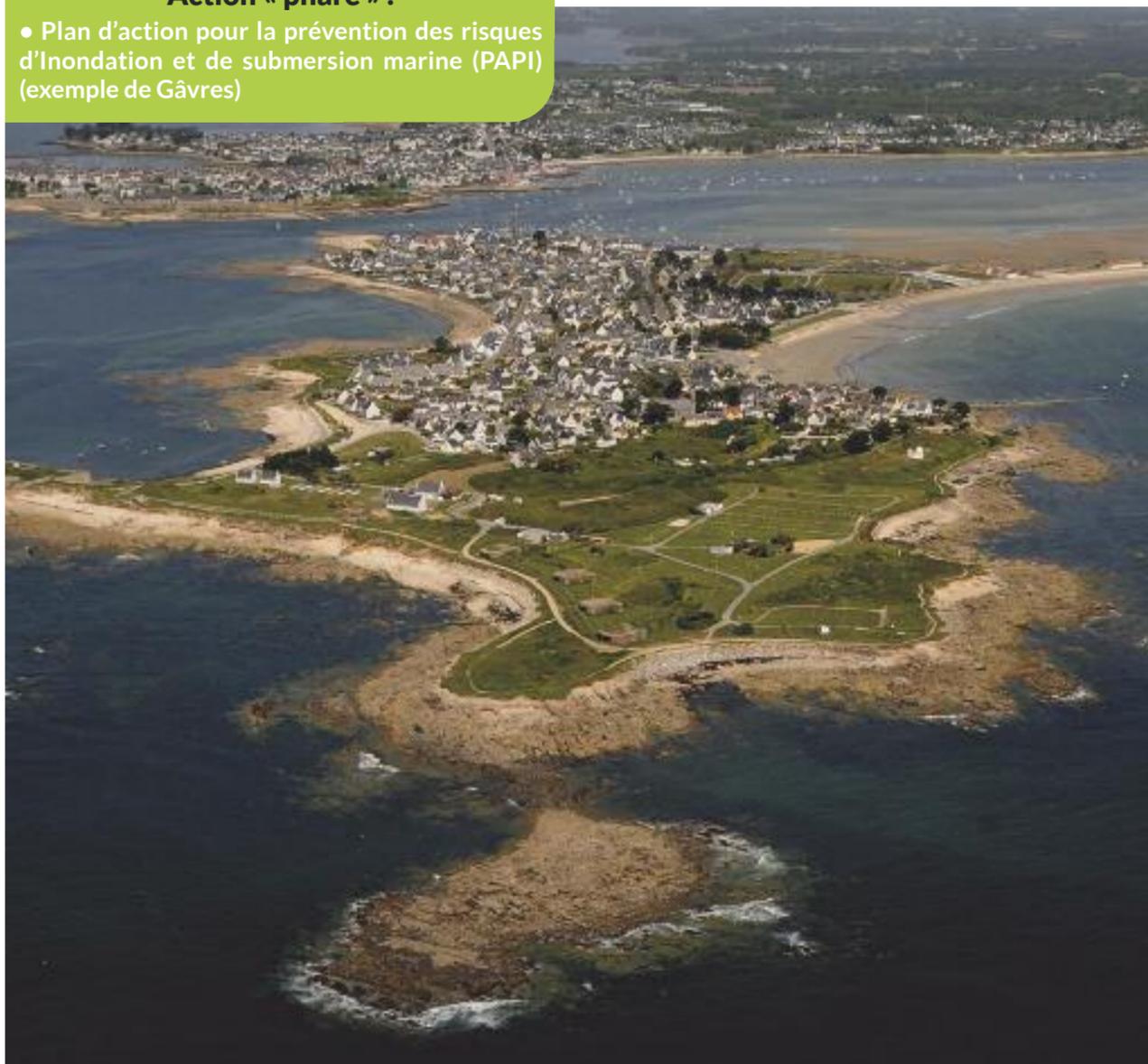
## Prévenir les risques, limiter les nuisances et anticiper les évolutions

Les dérèglements climatiques, déjà visibles à l'échelle mondiale, annoncent une ère à venir où il sera nécessaire pour les territoires de s'adapter aux évolutions climatiques locales. Cela aura des impacts sur de nombreux domaines : habitat, agriculture, productions...

Aujourd'hui, le territoire fait face à plusieurs problèmes, dont l'érosion des sols, l'érosion côtière, la présence d'espèces invasives, l'imperméabilisation des sols et les risques d'inondation et de submersion marine.

### Action « phare » :

- Plan d'action pour la prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PAPI) (exemple de Gâvres)



### Quelques initiatives des communes :

- Qualité des eaux de baignade (avec la Surfrider Foundation) à Guidel
- Schéma de prévention des risques littoraux à Gâvres

Anticiper les évolutions à venir est un des objectifs de Lorient Agglomération. Pour cela, elle entend d'une part renforcer sa connaissance de la vulnérabilité du territoire, pour développer à long terme une véritable culture du risque, et d'autre part, affiner sa connaissance des nuisances (bruit, pollution atmosphérique, etc.), pour adopter à court et moyen termes des actions correctives. Il s'agira ensuite pour Lorient Agglomération d'intégrer ces éléments aux documents structurants du territoire, d'adopter des mesures correctives et de renforcer l'information de la population.

## Action 22 • Adaptation aux effets du changement climatique

### Ce qui est déjà engagé :

- Programme de surveillance de l'érosion côtière : actualisation de l'observatoire photographique, communication des résultats aux communes, acquisition de données, bilan sédimentaire des plages.

### Les actions nouvelles :

- Réflexion sur les conséquences des risques liés aux submersions marines : protection et préservation des espaces naturels arrière-littoraux ou retrait plus en arrière.
- Développement des systèmes de vigilance et d'alerte : coopération intercommunale en cas de survenue d'un risque majeur, soutien à la mise en place de Plans communaux de sauvegarde.
- Observatoire des effets du changement climatique : définition d'indicateurs de suivi, mise en place d'un conseil scientifique local.
- Intégration d'un volet Plan Climat dans le SCOT : conformément au Grenelle de l'Environnement, volet consacré à l'élévation du niveau de la mer et aux risques d'érosion et de submersion marine.

### Les acteurs concernés :

Syndicat mixte du SCOT, AudéLor, Conseil de Développement, ODEM, communes, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Pôle IGT - Mission Plan Climat

### Les contacts à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Etudes



## indicateurs

- Qualité de l'air
- Surface et population exposées aux risques de submersion et d'inondation
- Surface et population exposées aux risques d'érosion côtière

## Action 23 • Prévention des risques et nuisances

### Ce qui est déjà engagé :

- Identification des risques naturels et technologiques.
- Renforcement des connaissances et de l'information sur la qualité de l'air (extérieur et intérieur) : plan d'action pour diffuser l'alerte et mettre en œuvre des actions correctives, campagnes complémentaires aux mesures de polluants sur les 2 sites lorientais.
- Cartographie du bruit (échéance 2012), plan de prévention (échéance 2013) : prise en compte dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement.

### Les actions nouvelles :

- Prise en compte des risques de marée noire.
- Prévention et gestion des risques littoraux : à partir des études de protection réalisées à Gâvres, il s'agit de définir un programme d'action de prévention des risques d'inondation et de submersion marine (PAPI) à l'échelle du trait de côte.
- Sensibilisation et communication sur la notion de risques naturels : l'expérience développée suite à la tempête de mars 2008 à Gâvres (programme européen Ancorim) permet de proposer une méthode pour définir des outils adaptés.

### Les acteurs concernés :

Syndicat mixte du SCOT, AudéLor, Conseil de Développement, ODEM, communes, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Pôle IGT - Mission Plan Climat

### Les contacts à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Etudes

## Axe 3 • L'accès aux besoins essentiels et la cohésion sociale

### Axe 3

#### **Chantier 12 : Offre de logements adaptés à tous les publics**

**Action 24 :** Lutte contre la précarité énergétique

**Action 25 :** Offre de logements diversifiés et accessibles

#### **Chantier 13 : Solidarité dans l'économie**

**Action 26 :** Soutien à l'économie sociale et solidaire

**Action 27 :** Accès à l'emploi et à la formation

#### **Chantier 14 : Solidarité entre les populations**

**Action 28 :** Aide à l'action sociale et à l'accompagnement des personnes

**Action 29 :** Soutien aux actions de solidarité internationale

#### **Chantier 15 : Accès au sport et à la culture**

**Action 30 :** Amélioration du fonctionnement des activités sportives

**Action 31 :** Soutien aux initiatives culturelles collectives

#### **Chantier 16 : Implication des citoyens**

**Action 32 :** Partage des savoirs et de la connaissance

**Action 33 :** Concertation s'appuyant sur les communes et sur le Conseil de Développement

Les évolutions sociologiques et démographiques induisent une modification des besoins de logements, en termes de taille, de localisation et de prix. Les grands logements sont nombreux hors du cœur d'agglomération et les petits logements concentrés sur Lorient. L'offre doit répondre aux besoins des jeunes ménages (prix raisonnables) comme à ceux des personnes âgées (accessibilité, services, logement adapté). L'enjeu du parcours résidentiel est ainsi très présent. Le déficit de logements sociaux existe, malgré les efforts de rattrapage de la majorité des communes. La demande locative sociale est importante (4 245 demandes au 1<sup>er</sup> janvier 2011), mais en baisse depuis la mise en place du fichier unique en 2006. Elle concerne des ménages de plus en plus précaires (85% ayant moins de 60% des plafonds PLUS au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Les questions d'emploi et de formation sont structurantes. Outre les dispositifs de droit commun en charge des problématiques de l'emploi et de l'insertion, Lorient Agglomération assure la mise en œuvre du Plan local pour l'insertion par l'emploi (PLIE), destiné à l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté. Le secteur de l'économie sociale et solidaire constitue une filière en cours de structuration. Le chômage se situe juste en deçà de la moyenne nationale (9% au 31 décembre 2010, contre 9,2%). Le nombre d'allocataires des minimas sociaux est de 7 651 allocataires en 2009 mais connaît une évolution moindre que celle observée aux niveaux national et départemental entre 2008 et 2009. 28% de ces allocataires dépassent le seuil de pauvreté monétaire fixé à 942€/mois en 2009. La médiane des revenus par unité de consommation est de 18 085€ en 2009 pour l'agglomération. Elle est supérieure aux niveaux national, départemental et breton. Cependant on constate des disparités selon les secteurs de l'agglomération, tant en termes de revenus que de types d'allocataires. Un des défis sociaux du territoire est donc d'harmoniser et d'organiser au mieux les différentes dynamiques, notamment à travers la politique de logement, pour une plus grande mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble du territoire.

L'accès à une offre d'équipements culturels et de loisirs contribue à l'épanouissement individuel. Il peut faire l'objet d'améliorations par une meilleure répartition des

équipements et programmations sur le territoire et par des tarifs accessibles pour tous... La vie associative demande à être davantage soutenue et valorisée. Les acteurs associatifs, les organismes sociaux, et différentes structures du domaine socioculturel, jouent un rôle majeur dans la prise en compte des besoins individuels et collectifs et font partie des relais à mobiliser pour sensibiliser les acteurs locaux aux consommations de ressources. La cohésion sociale se construit en tissant les liens intergénérationnels: les plus de 60 ans représenteront 40% de la population en 2030, contre 27% actuellement. La solidarité doit également s'exprimer entre les territoires, et plus largement à un niveau international : Lorient Agglomération, tournée vers la mer, s'inscrit naturellement dans les relations internationales.

#### **Les compétences de Lorient Agglomération concernées**

- « Equilibre démographique sur le territoire communautaire » (compétence obligatoire) : le Programme local de l'habitat, les politiques et actions de logement social dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire
- « Politique de la Ville » (compétence obligatoire) : les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- « Equipements culturels et sportifs » (compétence optionnelle) : la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements culturels et sportifs dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire.



## Une offre de logements adaptée à tous les publics

L'agglomération souhaite fédérer l'ensemble des acteurs du logement, de la construction et de la rénovation pour remédier aux problèmes d'insalubrité et réduire significativement la précarité énergétique croissante des familles, en adoptant des mesures correctives.

L'objectif quantitatif du nouveau PLH (1 000 logements par an) s'accompagne d'un objectif qualitatif qui vise à accueillir les jeunes familles grâce à des logements adaptés. En effet, les évolutions sociologiques et démographiques induisent une importante modification des besoins de logements (en taille, localisation et prix).

Lorient Agglomération souhaite anticiper ces évolutions et favoriser la mobilité résidentielle pour tous, aussi bien en veillant au maintien et au développement d'une offre de logements de qualité, qu'en engageant une démarche de mise en accessibilité des équipements et des logements en direction des personnes handicapées, mais aussi de l'ensemble des personnes à mobilité réduite.

### Actions « phares »

- L'action de l'OPAH
- L'opération « Energissime »



### Paroles d'habitants :

*« Les familles de ma génération sont locataires dans les parcs sociaux ou dans le privé. Par manque de terrains et pour construire de petits pavillons, souvent par leurs propres moyens, elles s'expatrient dans la 3<sup>ème</sup> couronne. D'une part la moyenne d'âge augmente et nombre de logements sont vacants, d'autre part les résidences secondaires sont très implantées sur notre territoire. Pour accéder à la propriété, l'aide à la rénovation est essentielle. Il faut inciter les jeunes à rester sur leur commune. »*



## Action 24 • Lutte contre la précarité énergétique

### Ce qui est déjà engagé :

- Maintien d'un dispositif de suivi-animation de type OPAH (intégrant un thermicien) et des aides aux propriétaires occupants ciblées sur les logements où les déperditions sont les plus importantes.
- Signature d'un FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique).

### Les actions nouvelles :

- Proposition de critères communs à l'échelle de l'agglomération pour définir la précarité énergétique et intervenir sur la maîtrise des consommations d'eau.
- Partage de données avec les CCAS pour le renforcement des moyens : lien avec le fond "précarité énergétique".
- Formation des organismes et structures sociales en contact avec les personnes en difficulté pour aborder les questions liées aux comportements (suivi et accompagnement dans le temps, évaluation).
- Soutien aux formes de coopération pour la rénovation, la réhabilitation et l'auto-restauration de logements.

### Les acteurs concernés :

Etat, Région, Conseil Général, ADEME, Pacte Arim, équipe OPAH, ALOEN, Eco-Chaigneau, CAPEB, FFB, bailleurs sociaux, dispositif ANRU, communes, CCAS, centres sociaux, associations locales, personnel médical, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Habitat Foncier Patrimoine

## Action 25 • Offre de logements diversifiés et accessibles

### Ce qui est déjà engagé :

- Poursuite des orientations du PLH en matière de logements sociaux et d'accès à la propriété à un coût abordable (30% de logements sociaux dans les communes actuellement en dessous de 20%, et 20% pour les autres), mise en application dans les PLU, prise en compte des constructions en diffus.
- Diagnostic de l'état initial du parc de logements sociaux publics et privés, sensibilisation individuelle des habitants : action en cours par l'association départementale des organismes HLM, à décliner au niveau local.

### Les actions nouvelles :

- Favoriser le parcours résidentiel en facilitant l'accueil et l'implantation des ménages et des familles dans l'agglomération.
- Construction et/ou mise en accessibilité des logements et des équipements publics pour les personnes handicapées et les personnes âgées, avec la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées qui recense l'offre et émet des propositions.

### Les acteurs concernés :

CIAPH, Bailleurs sociaux, promoteurs publics et privés, communes, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Habitat Foncier Patrimoine



## indicateurs

- Proportion du revenu des ménages (après prestations sociales) consacrée à la dépense énergétique
- Nombre de bénéficiaires de l'aide au logement
- Poids du parc locatif social par commune
- Pression de la demande en logement social au niveau de l'agglomération

## Renforcer les solidarités dans l'économie

Favoriser la création d'activités sur le territoire, faciliter l'accès à l'emploi de tous les publics, sont deux objectifs majeurs de Lorient Agglomération. A cette fin, elle accompagne les politiques publiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation en assurant notamment la gestion et le pilotage du PLIE et de la clause d'insertion dans les marchés publics, et en soutenant les associations de ce secteur.

Sont notamment accompagnées : les associations permettant la prise en charge des publics (Mission locale,...), celles qui favorisent la reprise et la création d'activités (Sittelle Création), l'information au public et aux acteurs professionnels (ARPE), et les structures d'insertion par l'activité économique (ALESI, ELAN, Optim'Services,..)

Par ailleurs, Lorient Agglomération initie de nouveaux partenariats avec les structures du territoire investies dans la formation, afin de consolider et développer l'offre existante, avec la volonté de renforcer le lien entre formation initiale et continue, et besoins des entreprises..



### Initiative « Collectif de Kerfléau » :

« J.O.I.E.S. » : Journées d'orientation et d'information pour une économie solidaire

Du 14 au 26 novembre 2011, le collectif a organisé dans les communes de l'agglomération, 2 semaines de rencontres, animations, conférences, formations, ateliers de découverte des métiers et échanges d'expériences, pour informer le public et permettre aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés en reconversion de s'informer sur les formations et sur les métiers de l'économie sociale et solidaire.

Un forum de clôture (spectacles, films, débats, animations artistiques et culturelles) et des rencontres d'orientation ont été organisés les 3 derniers jours entre le public, les organismes de formation et les professionnels, sur différents sites (UBS, lycée de Port-Louis, médiathèque de Lanester,...).

### Paroles d'habitants :

« *L'économie sociale et solidaire, ce n'est pas seulement de l'insertion, c'est bien au-delà et l'insertion ce n'est pas seulement des chantiers d'insertion. Nous devons être capables d'imaginer sur le territoire des formes d'insertion et de formation sans rester arc-boutés sur notre culture. Chacun de nous doit s'interroger sur ses pratiques* »

« *Il faudrait interpeller les entreprises, les milieux économiques, les syndicats et poser des questions fortes. Concrètement, on fait comment ? On fait l'insertion par des structures d'insertion ou dans les entreprises ? Si on le fait dans les entreprises, comment on s'y prend ?* »

« *Pour faciliter l'accès à la formation professionnelle dans le domaine des nouvelles technologies, quels sont les liens possibles avec la Région et l'Education nationale ? Comment Lorient Agglomération peut accompagner la Chambre des métiers ou les lycées professionnels à mettre en place de nouvelles formations ?* »



## Action 26 • Soutien à l'économie sociale et solidaire

### Ce qui est déjà engagé :

- Clause d'insertion dans les marchés publics
- Gestion des déchets : exploitation du centre de tri par des ateliers adaptés, études de faisabilité pour la création d'une entreprise d'insertion pour la collecte de carton/papier auprès des entreprises et pour la création d'une ressourcerie (objets de déchèteries)
- Diagnostic des structures de l'économie sociale et solidaire : étude en cours sur les possibles modalités de soutien aux structures relevant de l'Economie sociale et solidaire oeuvrant dans le champ de l'insertion

### Les actions nouvelles :

- Soutien au projet des festivals engagés pour le développement durable et solidaire : mise à disposition, gestion et entretien d'un stock de 5 000 à 20 000 gobelets réutilisables par l'Esat de Larmor-Plage,
- Projet porté par l'association DEFIS : reconditionnement des parcs informatiques pour réduire la fracture numérique,
- Projet « le tranS'olidaire », porté par l'Université sociale qui accompagne les bénéficiaires des minimas sociaux : en complément de la formation « permis autonomie » mise à disposition de 3 véhicules et d'1 taxi solidaire pour faciliter la mobilité des personnes face à l'emploi,
- Projets portés par le Collectif de Kerfléau : valorisation du bois d'élagage, initiatives en éco-construction, développement des circuits courts, protection de la biodiversité, animations pédagogiques, actions pour les travailleurs handicapés,... Ces projets sont réalisés en direction des personnes bénéficiaires du PLIE
- Soutien au Forum « Innov'Emploi » : opération de parrainage par un chef d'entreprise d'un binôme constitué d'un jeune diplômé et d'un senior en recherche d'emploi.

### Les acteurs concernés :

Etat, Région Bretagne, CG56, CRES, C2SOL, Ville de Lorient, CCAS de Lorient, structures de l'insertion, pôle emploi, PLIE, mission locale, UBS, CFA, AFPA, organismes professionnels, rectorat, FEDDS, Université sociale, Collectif de Kerfléau, association Défis, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle DIS - Direction Innovation et Solidarité

## Action 27 • Accès à l'emploi et à la formation

### Ce qui est déjà engagé :

- Analyse des difficultés et des freins d'accès à l'emploi des femmes, des travailleurs handicapés, des personnes à faible niveau de qualification et/ou très isolées, des jeunes, des seniors : travail mené par le PLIE en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs
- Chantiers d'insertion : 3 équipes de 6 agents sous dispositif d'insertion interviennent pour l'entretien des espaces naturels littoraux, de la petite mer de Gâvres et du domaine du Lain

### Les actions nouvelles :

- Etude sur la mobilité des publics en difficulté d'insertion
- Etude de faisabilité d'un projet d'entreprise d'insertion dans les métiers de la transformation des produits de la mer, au port de Keroman ; réflexion sur l'emploi dans la filière maritime
- Encouragement à l'offre locale de formation continue : partenariats engagés avec les lycées, l'UBS et les acteurs concernés pour développer la formation continue et la Validation des acquis et de l'expérience
- Soutien aux projets de développement des jardins familiaux et jardins d'insertion pour faciliter l'accès aux produits locaux de qualité pour les familles les plus modestes

### Les acteurs concernés :

Etat, Région Bretagne, CG56, CRES, C2SOL, Ville de Lorient, CCAS de Lorient, structures de l'insertion, pôle emploi, PLIE, mission locale, UBS, CFA, AFPA, organismes professionnels, rectorat, FEDDS, Université sociale, Collectif de Kerfléau, association Défis, ...

### Le contact

#### à Lorient Agglomération :

Pôle DIS - Direction Innovation et Solidarité

## indicateurs

- Nombre de personnes accueillies en formation continue
- Nombre de personnes accueillies dans les différentes formes d'apprentissage
- Nombre d'emplois de droit commun (CDD/CDI) dans l'économie sociale et solidaire
- Taux d'emploi des personnes handicapées



## chantier 14

### Renforcer les solidarités entre les populations

Bien vivre ensemble, c'est permettre à chacun de s'épanouir à titre individuel, de répondre à ses besoins (formation, loisirs, intégration sociale...), et c'est pouvoir tisser des liens et s'appuyer sur des solidarités qui soient vivantes et visibles.

La prise en compte du vieillissement de la population et le renforcement des liens intergénérationnels sont des éléments importants sur lesquels Lorient Agglomération souhaite intervenir. La disponibilité de l'offre de soins et les politiques de prévention en faveur de la santé sont des

facteurs d'épanouissement que l'agglomération entend développer avec les communes et les acteurs compétents.

Faciliter la mise en place d'actions coordonnées en faveur des populations les plus fragiles passe par une étroite collaboration des échelons communaux et intercommunaux. Cela concerne aussi bien l'action des CCAS, que la politique de logements et de services que Lorient Agglomération entend mener pour privilégier le maintien à domicile des personnes âgées.

Diverses actions de lutte contre les addictions existent déjà sur le territoire. L'agglomération souhaite être un relais et contribuer à une meilleure connaissance des dispositifs mis en place. Elle souhaite également développer ses propres outils pour les événements et manifestations dont elle est responsable.

La solidarité s'exprime à l'échelle locale, mais aussi à un niveau international : Lorient Agglomération, territoire tourné vers la mer, s'inscrit naturellement dans les relations internationales et, à travers ses 19 communes, dans la coopération décentralisée. Elle souhaite également donner une couleur particulière à son action, en développant des solidarités maritimes.

#### Paroles d'habitants :

*« Pourquoi ne pas constituer des fiches de volontaires associant les compétences de chacun par binôme. Par exemple, on pourrait associer un étudiant ou un jeune en difficulté avec une personne âgée au chômage ou encore un patron retraité avec un jeune créateur d'entreprise ? »*



#### Initiatives des communes :

- Opération « 1 toit, 2 générations » à Hennebont et à Lanester
- Logements pour personnes âgées implantés en centre-bourg à Riantec

### Action 28 • Aide à l'action sociale et à l'accompagnement des personnes

#### Ce qui est déjà engagé :

- Maintien des personnes âgées à leur domicile et à proximité des services : favoriser via l'OPAH et le PDU des logements adaptés aux personnes âgées aux cœurs des communes et adapter le transport à la demande en fonction des besoins.
- Développement des dispositifs « familles d'accueil », « familles gouvernantes », « domiciles partagés » et incitations aux événements permettant les échanges « fête des voisins », ...
- Soutien aux actions existantes et relais des actions communales de prévention et de lutte contre les addictions (exemple : information et communication sur « les jeudis autrement » du CROUS, le service « spectacle en bus », etc.).

#### Les actions nouvelles :

- Réflexion sur la création d'un collectif pour faire de la prévention et sensibiliser aux addictions, lors des manifestations (s'inspirer du travail de la ville de Lorient et du collectif Xprev présent lors du FIL en 2010).
- Réflexion à engager dans le cadre du Plan gérontologique pour améliorer la répartition des EPHAD sur le territoire.

#### Les acteurs concernés :

CG 56, communes (CCAS), Audélor, Association du service à domicile ADMR, bailleurs sociaux ...

### Action 29 • Soutien aux actions de solidarité internationale

#### Ce qui est déjà engagé :

- Soutien au « festival alimenterre » (communication)
- Soutien aux actions de coopération décentralisée (partenariat international de collectivités à collectivités).
- Développement de solidarités internationales autour du maritime (ex : échanges avec l'Inde du Sud sur les économies d'énergie et sur les matériaux innovants pour la pêche).
- Soutien aux festivals sur les solidarités internationales (ex : « pêcheurs du monde ») et incitation à la mobilité des jeunes à l'international (ex : festival « en route vers le monde »).

#### Les actions nouvelles :

- Identification et valorisation des acteurs de la solidarité internationale (répertoire, communication sur les actions, ...).

#### Les acteurs concernés :

Communes, Collectif Pêche et développement, CRISLA, CASI Bretagne, festival « pêcheurs du monde » ABCIS, BIJ PIJs, UBS, IUEM Brest, Fédération d'organisations de pêcheurs d'Inde du Sud (SIFFS), Avel Vor Technologies, Lycées Emile James et Lycée maritime Etel, IFREMER, Terramar (Brésil), AFDI,



## Faciliter l'accès au sport et à la culture

Avec plus de 1000 équipements sportifs à l'échelle du Pays de Lorient, l'offre est jugée satisfaisante. Les communes les plus peuplées concentrent près de la moitié des équipements, en revanche en terme de densité, ce sont les plus petites communes qui sont les mieux pourvues. L'accès à cette offre reste inégal entre les habitants et les territoires. C'est donc à un enjeu d'équité et de solidarité dans l'accès aux activités sportives que Lorient Agglomération souhaite travailler. L'idée est de renforcer l'implication des acteurs dans les structures consultatives existantes et de développer de nouveaux outils pour améliorer les pratiques de loisir et renforcer les pratiques de compétition. Des événements sportifs de grande envergure viennent conforter la place du sport de haut niveau.



### Initiatives des communes :

- Lorient désignée « Ville la plus sportive de France », challenge l'Equipe 2010
- T.R.I.O.S, projet artistique et culturel intercommunal
- Locmiquelic, Port-Louis et Riantec ont mutualisé leur moyen pour une organisation de l'animation sportive.
- Rad'Art propose depuis 2010 de découvrir les ateliers d'artistes de ces mêmes communes

Le réseau d'équipements culturels est très dense sur le territoire. Des équipements structurants (comme le Théâtre de Lorient) cohabitent avec des structures très dynamiques (Hennebont, Lanester, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven, ...). Les manifestations culturelles et festives animent les communes et favorisent l'accès à la culture des habitants. Lorient Agglomération souhaite accompagner et soutenir l'organisation d'événements permettant le partage et l'échange entre les associations artistiques, sportives et culturelles du territoire.

### Paroles d'habitants :

« Quels outils et quels moyens de proximité peut-on développer pour favoriser le lien social ? Dans le domaine culturel et sportif, ne pourrait-on pas prévoir un plus grand nombre de manifestations en extérieur et apporter ainsi le sport et la culture aux habitants ? »



## Action 30 • Amélioration du fonctionnement des activités sportives

### Ce qui est déjà engagé :

- Soutien à l'objectif de la FFH (Fédération française du handicap) de proposer des activités sportives accessibles aux personnes handicapées avec intégration des clubs « valides ». Soutien au projet de l'association Vagdespoir. Accessibilité des aires de sports, aires de stationnement, équipements sportifs.

### Les actions nouvelles :

- Création d'un conseil consultatif des sports (rassemblant des élus et des associations sportives) à l'échelle de l'agglomération : observatoire des pratiques et préconisations d'amélioration, extension des accès aux équipements.
- Mutualisation des clubs sportifs par discipline pour améliorer les pratiques de compétition à l'échelle intercommunale.

### Les acteurs concernés :

Commission départementale du handicap (représentant de la FFH), communes, office des sports, associations locales

### Le contact à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement

## Action 31 • Soutien aux initiatives culturelles collectives

### Ce qui est déjà engagé :

- Soutien aux forums d'échanges et événements favorisant le fonctionnement d'un réseau culturel professionnel et associatif sur le territoire. Soutien aux activités artistiques favorisant le décloisonnement : extension du projet porté par l'association "Idées détournées" à l'échelle de l'agglomération (créativité, lien social, valorisation des déchets, ...).
- Soutien et diffusion de l'action du collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne : identification des besoins de formation au développement durable et accompagnement des acteurs culturels.
- Soutien aux échanges intergénérationnels autour de la culture bretonne et signature le 17 janvier 2012 de la charte « Ya d'ar brezoneg » (« Oui à la langue bretonne ») initiée par l'Office de la langue bretonne.
- Le City élabore sa programmation avec un collectif de professionnels, d'habitants, de bénévoles et de membres de théâtre amateurs.

### Les actions nouvelles :

- Poursuivre la réflexion du Conseil de développement pour un projet culturel à l'échelle du Pays de Lorient
- Obtention en 3 ans du troisième niveau de certification de la charte « Ya d'ar brezoneg »

### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, Conseil général du Morbihan, Lorient Agglomération, ADDAV 56, Collectif FEDDS, communes, associations locales

### Le contact à AudéLor :

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement



## indicateurs

- Proportion d'activités sportives accessibles aux personnes en situation de handicap
- Nombre moyen de salariés dans les associations artistiques, sportives et culturelles
- Nombre de projets culturels / artistiques intégrant une démarche de DD
- Rayonnement des activités culturelles proposées au-delà du territoire
- Evolution des typologies d'utilisateurs du Centre médico-sportif de Bretagne Sud
- Nombre de spectacles et d'activités vus par des publics aidés dans leur mobilité par les associations sportives et culturelles
- Temps d'occupation des équipements sportifs

**Favoriser l'implication des citoyens**

Le développement durable fait appel à la responsabilité individuelle, en impliquant l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques par chacun, au quotidien. Il repose également sur la pertinence de l'action collective et nécessite l'installation de nouveaux partenariats entre les différentes parties prenantes du territoire. La démarche Agenda 21, pour être efficace, doit favoriser la mise en place et le partage d'une culture commune et dans le même temps, répondre à des besoins spécifiques de sensibilisation et de formation. Les associations locales, les

organismes de formation, les acteurs sociaux peuvent jouer un rôle majeur dans le relais d'information et dans la diffusion de cette culture commune.

Lorient Agglomération souhaite renforcer la mobilisation et l'implication des habitants, en s'appuyant sur les communes et sur le Conseil de développement. Il s'agit à la fois de favoriser les échanges et de renforcer l'information des habitants sur les projets et les avancées de leur territoire.

**Paroles d'habitants :**

« *Que faire pour que chacun puisse arrêter son moteur et discuter avec son voisin ? N'est-ce pas une question de sensibilisation de tout un chacun pour imaginer des gestes qui changent nos habitudes ?* »

« *L'information est un enjeu important dans les objectifs à atteindre. Quelle pédagogie employer ? Pour sensibiliser et développer des idées, des actions pédagogiques sont nécessaires. Les collectivités comme Lorient Agglomération, les associations ont un grand rôle à jouer. Développons des outils !* »

**Initiatives « Conseil de développement » :**

- « **Conseils de développement : une expression de la vie démocratique territoriale** », séminaire organisé en novembre 2007
- **Cycle annuel de conférences tous publics sur les thèmes de l'avenir économique, l'agenda 21, la pertinence des territoires, ...**

**Action 32 • Partage des savoirs et de la connaissance****Ce qui est déjà engagé :**

- Renforcement des synergies avec l'Université de Bretagne Sud : mise à profit du projet d'université numérique pour développer formations continues, parcours séquencés, e-learning,...
- « Les savoirs partagés » de l'Université Sociale : formations basées sur l'échange réciproque de connaissances et de compétences, discussions en petits groupes autour d'un thème.
- Organisation du « Printemps de la Terre », tous les 2 ans en alternance avec le salon Terre !

**Les actions nouvelles :**

- « Développement de la sensibilisation et de la mobilisation au développement durable » : sous forme d'appels à projets auprès des acteurs locaux pour intervenir auprès de publics ciblés, sur des thématiques répondant aux besoins repérés par la collectivité (exemple : actions réalisées pendant la semaine du développement durable).
- Organisation de « Dialogues et rencontres autour du développement durable » : conférences et débats avec le grand public autour des compétences, des savoir-faire et des projets des acteurs du territoire.

**Les acteurs concernés :**

CADD, Conseil de développement, UBS, Université Sociale, Conseil Régional, Conseil Général, Direction départementale des territoires et de la mer, Inspection académique, ...

**Les contacts à Lorient Agglomération :**

Direction de la Communication - Pôle DIS - Direction Innovation et Solidarité - Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

**Le contact à AudéLor :**

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement

**Action 33 • Concertation s'appuyant sur les communes et sur le Conseil de Développement****Ce qui est déjà engagé :**

- « Le blog du développement durable » : espace d'information et d'échanges avec les citoyens sur l'actualité du développement durable de Lorient Agglomération (exemple : contributions des habitants suite aux réunions publiques du PDU, téléchargement de documents, ...).

**Les actions nouvelles :**

- Amélioration de l'accès aux documents et études réalisées
- Information sur les acteurs du développement durable : recensement des acteurs et des savoir-faire (diffusion sur un site internet du type ecoloinfo.com)
- Mise en place de commissions extracommunales pour favoriser la concertation (par exemple sur le thème de l'aménagement du territoire)

**Les acteurs concernés :**

Conseil de Développement, CADD, associations locales, communes

**Les contacts à Lorient Agglomération :**

Direction de la Communication - Pôle DIS - Direction Innovation et Solidarité - Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

**Le contact à AudéLor :**

Direction Aménagement et Etudes - Département Aménagement

**indicateurs**

- Nombre de manifestations dédiées au développement durable et fréquentation de ces événements
- Nombre d'actions / projets culturels et sportifs réalisés en coopération intercommunale
- Nombre d'instances de concertation / dialogue / participation sur le territoire

## Axe 4 • La participation de chacun à réduire l'empreinte écologique du territoire



### Axe 4

#### Chantier 17 : Exemplarité de la collectivité

- Action 34 : Commande publique responsable
- Action 35 : Amélioration des performances du patrimoine public
- Action 36 : Utilisation des énergies renouvelables
- Action 37 : Réduction des déplacements et optimisation des flottes de véhicules
- Action 38 : Valorisation des métiers et des personnes, éco-gestes au quotidien

#### Chantier 18 : Empreinte carbone des acteurs économiques

- Action 39 : Réduction de l'impact des déplacements domicile-travail
- Action 40 : Réduction de l'impact du transport de marchandises
- Action 41 : Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et artisanaux
- Action 42 : Réduction de la production de déchets des activités économiques

#### Chantier 19 : Modes de vie éco-responsables des habitants

- Action 43 : Approche globale de l'habitat
- Action 44 : Sensibilisation aux modes de déplacements alternatifs à la voiture
- Action 45 : Diminution de la production et valorisation des déchets
- Action 46 : Encouragement des pratiques éco-responsables

#### Chantier 20 : Sensibilisation des jeunes et des enfants

- Action 47 : Soutien au développement d'Agendas 21 scolaires
- Action 48 : Incitation des jeunes et des enfants à utiliser des modes de déplacements doux

#### Chantier 21 : Dispositif d'amélioration continue

- Action 49 : Echanges d'expériences et réalisations exemplaires
- Action 50 : Tableaux de bord de suivi et d'évaluation

La communauté d'agglomération souhaite promouvoir les comportements responsables (gestion de l'eau, économies d'énergie, réduction des déchets, déplacements alternatifs, ...), en se montrant exemplaire à la fois dans ses pratiques internes et dans ses relations extérieures. Ainsi, elle incitera les acteurs locaux à faire de même, en provoquant un effet d'entraînement.

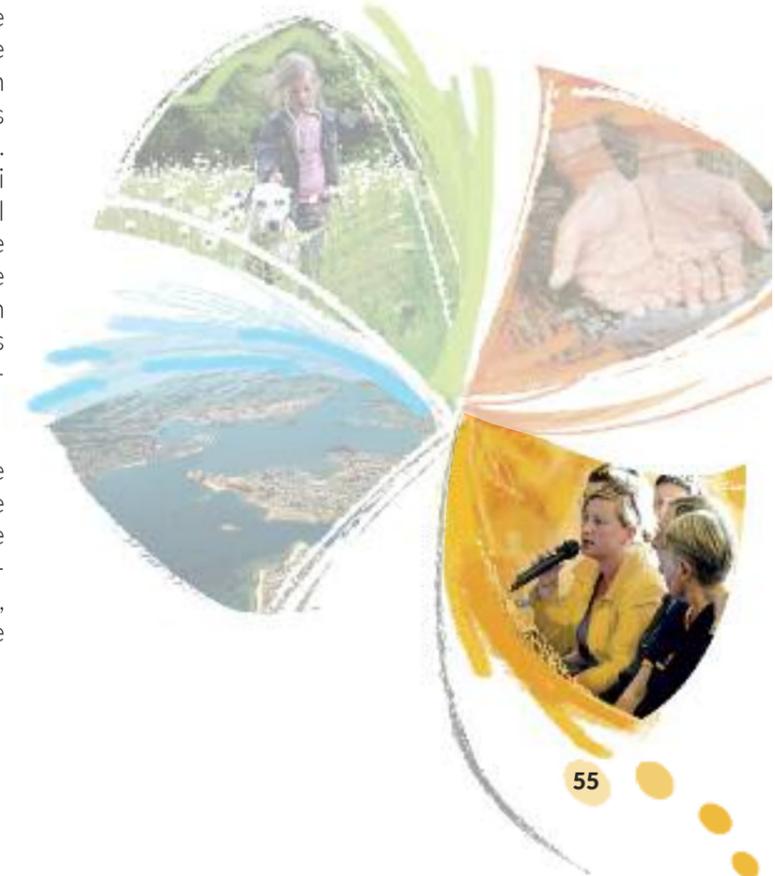
Les déplacements et le bâtiment (habitat et tertiaire) sont les 2 secteurs clés identifiés lors du bilan énergie/climat pour maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de GES du territoire. Ce sont les 2 secteurs d'intervention prioritaire ciblés par l'agenda 21 pour mobiliser chaque partenaire (collectivités, entreprises, associations, habitants, jeunes, scolaires,...). Les programmes d'actions qui seront mis en œuvre par le nouveau Plan de déplacements urbains et par le nouveau programme local de l'habitat, permettront de répondre aux objectifs quantitatifs fixés par le plan climat.

Dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles, plus d'autonomie énergétique pour le territoire constitue un défi considérable (2,5% seulement de l'énergie consommée est produite localement). En terme de consommation d'énergie, l'exemplarité des bâtiments et de l'éclairage public doit être recherchée. En effet, la question de l'efficacité énergétique du bâti est cruciale : en cause notamment, l'habitat individuel diffus et les constructions antérieures à la première réglementation thermique en 1975. En ce qui concerne les déplacements, les actions de réduction de l'utilisation de la voiture avec une seule personne au profit des transports collectifs, du covoiturage et des déplacements « doux » seront soutenues.

La mobilisation, l'engagement et la participation de tous les acteurs au processus de développement durable sont des gages de réussite pour la démarche engagée par le territoire. S'inscrivant dans un objectif d'amélioration continue, le programme d'actions de l'agenda 21, fera l'objet d'une évaluation partagée avec l'ensemble des parties prenantes.

#### Les compétences de Lorient Agglomération concernées

- « Aménagement de l'espace communautaire » (compétence obligatoire) : schémas de secteurs ainsi que schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération ; organisation des transports collectifs urbains et Plan de déplacements urbains ; réserves foncières et Zones d'aménagement concerté dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire ; représentation des communes au sein du Syndicat Mixte pour le Schéma de cohérence territoriale
- « Equilibre social sur le territoire communautaire » (compétence obligatoire) : Programme local de l'habitat
- « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » (compétence optionnelle) : lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ; collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés ; protection des espaces naturels dont le Conseil aura décidé de l'intérêt communautaire ; participation aux structures responsables de la protection des vallées du Scorff et du Blavet, de la rade et du littoral.



## Décliner un programme d'actions pour l'exemplarité de la collectivité

L'empreinte écologique du territoire comprend aussi bien ses consommations de ressources que son impact énergie carbone. L'agenda 21 s'intéresse autant aux actions réalisées par la communauté d'agglomération dans le cadre de ses champs de compétence, qu'au mode de fonctionnement de la collectivité au quotidien. Le chantier 17 concerne l'action de la collectivité dans ses pratiques internes et dans ses relations extérieures. Il s'agit à la fois de valoriser les savoir-faire existant depuis de nombreuses années, mais également de réfléchir au développement de nouvelles pratiques.

Lorient Agglomération souhaite utiliser le levier de la commande publique pour renforcer la mise en œuvre de critères d'achats publics durables dans les cahiers des charges (en complément de ce qui est déjà réalisé sur les clauses sociales) et encourager les démarches de responsabilité sociétale des entreprises.

### Actions « phare » :

- le Plan de déplacements de l'administration
- La construction d'un bateau « zéro émission » pour la liaison transrade



### Quelques initiatives des communes :

- Diagnostic économies d'eau sur les bâtiments publics à Cléguer
- Candélabres solaires à Gâvres
- Isolation thermique d'un bâtiment communal à Guidel
- Production photovoltaïque sur les équipements publics à Lorient
- Gestion raisonnée de l'éclairage public à Ploemeur
- Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux à Pont-Scorff, Quéven, ...

L'amélioration des performances des bâtiments communautaires est une priorité. Lorient Agglomération s'attache à respecter un objectif de basse consommation voire d'énergie positive sur tous les nouveaux projets et accorde une grande importance à la diversification des sources d'énergie.

A travers sa mission de « Conseil en Energie Partagé », elle initie avec les communes une réflexion sur les énergies vertes et la diversification du bouquet énergétique. Développer l'éco-responsabilité des agents implique pour Lorient Agglomération d'adopter de nouvelles mesures en matière de transports, de déchets, etc., mais aussi de valoriser les métiers, les services et les personnes, en améliorant les pratiques de management.

## Action 34 • Commande publique responsable

### Ce qui est déjà engagé :

- Dématérialisation des marchés publics : mise à disposition des dossiers de consultation, possibilité de déposer une offre, et échanges sur « e-megalis bretagne.org ».
- Pilier social et pilier environnemental des achats publics responsables : recours aux marchés réservés (insertion sociale), veille sur les actions à mener via le Réseau grand Ouest, exigences au cahier des charges, critères de jugement des offres dédiés au développement durable.

### Les actions nouvelles :

- Formation et conseils aux rédacteurs de cahiers des charges dans les services, pour intégrer ces nouvelles composantes.
- Groupement d'achat avec les communes (matériel, logiciels,...) ; mutualisation de moyens (certificats d'économie d'énergie, ...).
- Partenariat avec les chambres consulaires pour informer les entreprises sur le Code des marchés publics.

### Les acteurs concernés :

Chambres consulaires, entreprises, Audélor, communes, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle Ressources – Direction des Services Juridiques



## Action 35 • Amélioration des performances du patrimoine public (énergie, eau, maintenance)

### Ce qui est déjà engagé :

- Conseil en énergie partagé pour les communes : bilan des consommations et dépenses en énergie et eau sur le patrimoine communal. Propositions d'optimisation, suivi et évaluation.
- Diagnostic énergétique et bilan des émissions de GES du patrimoine de Lorient Agglomération : diagnostic des bâtiments en pleine propriété ou en location / gestion, programmation des investissements à réaliser, information des propriétaires ; bilan des émissions de GES des services (tous les champs de compétence).

### Les actions nouvelles :

- Amélioration des performances thermiques des bâtiments et équipements du patrimoine, telles les usines d'eau : objectif consommation < 100kWh/m²/an pour le tertiaire, valorisation des certificats d'économie d'énergie.
- Construction de bâtiments très performants : viser un niveau de performance supérieur de 10% à la réglementation thermique 2012, raisonnement en coût global et prise en compte de l'énergie grise, vérification des performances.
- Gestion des bâtiments et équipements intercommunaux : suivi régulier des consommations d'énergie et d'eau, affichage des résultats sur les bâtiments (étiquettes « énergie »), intéressement des locataires et des exploitants à la sobriété énergétique, dispositif Ecowatt (délestage électrique lors des pointes).

### Les acteurs concernés :

Etat, ADEME, Région Bretagne, communes, ...

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Pôle IGT - DAPEV - Maintenance du patrimoine bâti

## Action 36 • Utilisation des énergies renouvelables

### Ce qui est déjà engagé :

- Intégration systématique des énergies renouvelables dans les bâtiments et équipements publics : privilégier le bois énergie à chaque remplacement de chaufferies fuel ou gaz, étudier l'intérêt d'une chaufferie collective au bois.

### Les actions nouvelles :

- Augmentation de la part d'énergie verte dans les contrats de fourniture d'électricité : groupements de commandes pour la fourniture d'énergie pour Lorient Agglomération et les communes.

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle IGT - DAPEV - Energies

## Action 37 • Réduction des déplacements motorisés et optimisation des flottes de véhicules

### Ce qui est déjà engagé :

- Plan de déplacement d'administration : réflexion en cours sur les déplacements domicile-travail et sur les déplacements professionnels des agents de Lorient Agglomération.
- Optimisation de la flotte de véhicules : réduction de la flotte automobile, motorisations « propres », vélos de service.
- Réduction des émissions des transports collectifs, en lien avec l'exploitant du réseau de transports collectifs (CTRL).
- Construction d'un navire à passagers « zéro émission »
- Performance environnementale des bus.

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Transports et Déplacements  
- Pôle IGT - DAPEV - Véhicules

## Action 38 • Valorisation des personnes et des métiers, éco-gestes au quotidien

### Ce qui est déjà engagé :

- Maison de l'intercommunalité : construction d'un bâtiment BBC au sein de la ZAC du Péristyle qui permettra le regroupement des agents sur un même site (livraison prévue au printemps 2014).
- Communication responsable auprès des communes, en interne et dans l'aide apportée aux organisateurs d'initiatives collectives.
- Prévention de la production de déchets dans les services.

### Les actions nouvelles :

- Développement des pratiques éco responsables des agents: référents éco-gestes, formations sur les enjeux énergétiques, extinction automatique des ordinateurs, visioconférences, ...
- Renforcement de la communication avec les communes, via intranet et d'autres outils permettant de toucher tous les agents.
- Amélioration des pratiques de management au sein de Lorient Agglomération pour renforcer la transversalité et le bien être des agents.

### Les acteurs concernés :

Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan, Comité Local des Pêches, CCI, CMA, Industries agro-alimentaires, producteurs locaux, distributeurs locaux, Biocoop, AudéLor, commune d'Inzinzac-Lochrist, ...

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Pôle Ressources - Direction des Ressources Humaines - Direction des Systèmes d'Information - Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Pôle IGT - Mission plan climat





## chantier 18

### Inciter les acteurs socio-économiques à réduire leur empreinte Energie Carbone

Le développement durable est aujourd'hui considéré plutôt comme une opportunité que comme une contrainte par les entreprises. Dans le contexte économique actuel et au vu des pénuries de ressources annoncées, la responsabilité des entrepreneurs est désormais un atout concurrentiel.

Lorient Agglomération souhaite accompagner les acteurs économiques du territoire en particulier dans le domaine des transports, du bâtiment et des déchets. Elle entend donner la priorité aux économies d'énergies et à l'isolation, avant d'aborder la production énergétique. L'énergie la moins chère est en effet celle que l'on ne consomme pas. L'agglomération souhaite aussi inciter les entreprises et les exploitations agricoles à étudier les possibilités de réduction et de valorisation maximale des déchets produits par leur activité.

Avec son nouveau Plan de déplacements urbains, Lorient Agglomération vise la réduction de l'impact des transports et des déplacements des acteurs socioéconomiques tant par leurs salariés (déplacements domicile-travail et déplacements professionnels)

#### Initiative de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) :

- Accompagnement par la CMA des labellisations « Garage propre », « Vague bleue » (9 établissements sur le territoire), et Imprim'vert

#### Actions « phare » :

- Programme de prévention des déchets : Programme de prévention des déchets signée avec l'Ademe visant une réduction du gisement global de 7% en 5 ans
- Extension de l'action « Jardiner au naturel, ça coule de source », charte d'engagement des professionnels de jardinerie (formation des professionnels pour le conseil aux particuliers)

Réalisée avec la Maison de la consommation et de l'environnement de Rennes (coordinateur régional), le syndicat du bassin du Scorff, les associations locales

que par les transports de marchandises qui représentent une part conséquente des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et constituent un gisement important de réduction de ces émissions.

#### Initiative du réseau des Chambres de commerce et d'industrie bretonnes :

- Le « book » éco-construction, guide pour la réalisation de bâtiments d'activités durables en Bretagne : il propose un rappel de la réglementation, des conseils pour une démarche globale et pour la gestion du projet, des fiches techniques thématiques et des exemples de réalisations (bureaux, usines, établissements hôteliers et commerces)

Réalisé avec le soutien de l'ADEME, la Région Bretagne, le Cluster Habitat Durable et en collaboration avec la Cellule Economique de Bretagne, la DREAL, les Conseils Généraux, la FRB, la CAPEB, l'Union des SCOP et Abibois

### Action 39 • Réduction de l'impact des déplacements domicile travail et professionnels des entreprises

#### Ce qui est déjà engagé :

- Mise en place de Plans de déplacements d'entreprise (PDE) et de Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) : un poste de conseiller en mobilité a été créé en 2010 à Lorient Agglomération pour accompagner le développement de ces outils

#### Les actions nouvelles :

Elles sont développées dans le nouveau Plan de déplacements urbains.

#### Les acteurs concernés :

Chambres consulaires, entreprises, communes,...

#### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Transports et Déplacements

## indicateurs

- Part modale des déplacements des salariés (résidents du périurbain travaillant dans l'agglomération venant en voiture individuelle, salariés travaillant dans l'agglomération venant en voiture individuelle, salariés se rendant au travail à vélo)
- Nombre de "PDE" / "PDIE" mis en place
- Evolution de l'offre de transport collectif sur les sites à vocation économique (sites desservis et fréquentation)
- Indicateurs de fret (parts modales)



### Action 40 • Réduction de l'impact du transport de marchandises et des livraisons

#### Les actions nouvelles :

Elles sont développées dans le nouveau Plan de déplacements urbains

- Favoriser le partenariat avec les acteurs économiques.
- Concevoir un nouveau schéma d'organisation pour la logistique urbaine
- Etude des flux de marchandises sur le territoire, impacts en termes de consommations d'énergie et d'émissions de GES, préconisations et propositions d'actions à mener
- Formation des chauffeurs à l'écoconduite : mobilisation des entreprises de transports.

#### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, AudéLor, RFF, SNCF, Chambres consulaires, Entreprises, Fédération Nationale de Transports Routiers, CTRL, communes, ...

#### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Transports et Déplacements

## Action 41 • Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et artisanaux

### Ce qui est déjà engagé :

- Valorisation des bâtiments performants et promotion de l'isolation des bâtiments (bureaux, commerces, industrie) : label ou certification en partenariat avec le Cluster habitat durable et la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan.

### Les actions nouvelles :

- Optimisation des besoins énergétiques dans les zones d'activités : conseil aux entreprises pour la définition des besoins en énergie, conseil aux communes pour le choix du matériel d'éclairage, valorisation des certificats d'économie d'énergie.
- Valorisation des diagnostics énergétiques des bâtiments tertiaires et artisanaux réalisés avec les aides de l'ADEME : communication sur les retours d'expériences.
- Valorisation de la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments tertiaires, réalisée avec les aides de l'ADEME : communication sur les retours d'expériences.
- Valorisation des exploitations agricoles engagées vers l'autonomie énergétique et la réduction des consommations d'eau (réflexion sur les engins, bâtiments, types de culture, diminution de l'irrigation, diversification de l'assolement, choix des variétés,...).

### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, ADEME, CG 56, Cluster Habitat durable, chambres consulaires, ALOEN, SEM XSea, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle IGT - DAPEV - Energies



## Action 42 • Réduction de la production de déchets des activités économiques

### Ce qui est déjà engagé :

- Encouragement à la réduction et à la valorisation des déchets dans les commerces, les entreprises et les exploitations agricoles (pneus, bâches, ...) : charte d'engagement avec la grande distribution et le Conseil général du Morbihan.

### Les actions nouvelles :

- Gestion des déchets de chantier : incitation à l'utilisation des matériaux issus de la déconstruction, incitation au tri et à la valorisation des matériaux issus des chantiers de voirie et du bâtiment, suivi du plan d'élimination des déchets du bâtiment qui préconise un maillage de sites de traitement.

### Les acteurs concernés :

Conseil général du Morbihan, Chambre de commerce et d'industrie Morbihan, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Morbihan, Chambre d'Agriculture Morbihan, entreprises de voirie et du bâtiment, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle IGT - Direction Gestion et Valorisation des Déchets



## Modes de vie éco-responsables des habitants

Il s'agit de thèmes de communication prioritaires pour informer et mobiliser les habitants sur les changements de comportement à opérer au quotidien.

Le nouveau Programme local de l'habitat prévoit la mise en place un « guichet unique de l'habitat », au service des personnes pour les accompagner dans l'acquisition ou la location d'un logement, qu'il soit neuf ou ancien. Lieu unique où chacun recevra les conseils et réponses à ses questions.

Les changements de comportement sont au cœur du nouveau plan de déplacements urbains. Sur Lorient Agglomération, le temps moyen d'un déplacement est de 10 minutes et 30% des déplacements durent moins de 5 minutes. En train, le temps de trajet entre Lorient et Hennebont n'est que de 6 minutes... Tout l'enjeu est de se demander, pour chaque déplacement, quel est le moyen le plus simple, le plus économique, le plus pratique ? La marche à pied, le vélo, le bus, le bateau, le train, le covoiturage... peuvent alors faire jouer leur complémentarité.

Fortes des excellents résultats obtenus (diminution de 30% des déchets ménagers résiduels) par la mise en place de la collecte sélective en 2002, le centre de tri en 2003, l'unité de traitement biologique en 2005 (compostage des biodéchets et stabilisation des déchets ménagers résiduels), Lorient Agglomération souhaite poursuivre son action et mettre l'accent sur la diminution du gisement global de déchets, y compris ceux déposés dans les déchèteries.



Encourager les pratiques éco-responsables des habitants, c'est renforcer l'information et communiquer sur les actions concrètes, innovantes, efficaces et faciles à réaliser.

### Paroles d'habitants :

« La réflexion sur le développement durable et l'agenda 21 est une notion qui semble abstraite pour les habitants. Il est difficile de les mobiliser sur ces idées car ils ont du mal à en mesurer l'impact sur leur avenir. Je pense qu'il est important de le faire sur leurs lieux de vie, de travail, de rassemblement... sans créer des espaces de discussion spécifiques. »  
« Il faut des exemples concrets. A quand, par exemple, des circuits en vélo pour découvrir les beaux exemples existants à Lorient Agglomération ? »



### Initiative « Chambre de l'Agriculture » :

• Le guide des producteurs locaux « Où dénicher les produits du Pays de Lorient ? »

[www.produits-fermiers-paysdelorient.com](http://www.produits-fermiers-paysdelorient.com)

Réalisé avec le soutien du programme européen Leader, du Conseil Général du Morbihan, de Lorient Agglomération, des Communautés de Communes Bellevue

## Action 43 • Approche globale de l'habitat

### Ce qui est déjà engagé :

- Subvention aux particuliers pour utiliser les énergies renouvelables (eau chaude solaire, chauffage solaire thermique, chaudières bois).

### Les actions nouvelles :

- Création d'un « Espace Habitat » centralisant l'information aux particuliers en matière d'habitat durable (guichet unique regroupant l'ADIL, le service habitat, l'équipe OPAH, ALOEN, conseillers habitat, architectes conseils, bailleurs sociaux, ...) pour :
  - des conseils aux particuliers pour l'aide à la concrétisation des projets d'acquisition, de construction ou de rénovation du logement, ...
  - la sensibilisation des particuliers : guide pour l'acquisition et/ou la location, guide des aides « habitat durable », exposition itinérante, thermographie, conseils d'un thermicien, visites de réalisations, prise en compte des coûts en déplacements induits par la localisation du logement,
  - l'information sur les économies d'énergie auprès des locataires et accédants à la propriété, opération foyers témoins, ...
  - la gestion des aides pour l'utilisation des énergies renouvelables (solaire thermique, chaudières bois, ...
- Les critères d'attribution restent à préciser dans le cadre du 3<sup>ème</sup> PLH.

### Les acteurs concernés :

DDTM, ADEME, Région Bretagne, Conseil Général, ALOEN, Eco-Chaigneau, ADIL, bailleurs sociaux, PACT ARIM, OPAH, CAUE, architectes, constructeurs, installateurs énergies renouvelables, conseil de développement, communes, associations, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Habitat Foncier Patrimoine



## Action 44 • Sensibilisation aux modes de déplacement alternatifs à la voiture

### Ce qui est déjà engagé :

- La boutique « Transports et Déplacements » de la CTRL : point de vente, lieu d'information et de conseils sur le réseau de transport collectif, installé dans la gare d'échanges de l'Orientis.
- Les prêts de vélos aux étudiants.
- Les Assises du déplacement durable.

### Les actions nouvelles :

- Promouvoir une culture de la mobilité.
- Renforcement de la concertation avec les associations d'utilisateurs pour une meilleure identification de leurs besoins.
- Promotion de l'intermodalité sous toutes ses formes.

### Les acteurs concernés :

ADEME, CTRL, AudéLor, Conseil de développement, CADD, associations d'utilisateurs, communes, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Transports et Déplacements

## Action 45 • Diminution de la production et valorisation des déchets

### Ce qui est déjà engagé :

- Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets qui vise à réduire de 7% en 5 ans le tonnage de déchets collectés. Il comprend 15 actions : exemplarité, compostage, jardinage naturel, éco-consommation, réemploi,...
- Communication sur la prévention et la valorisation des déchets (filières de recyclage et de compostage), en s'appuyant sur les relais associatifs, animations de proximité.
- Valorisation organique : poursuite du programme ambitieux de collecte sélective des biodéchets en porte à porte et participation aux réseaux et événements nationaux.

### Les actions nouvelles :

- Modernisation des équipements de gestion des déchets et en particulier les déchèteries.
- Développement de filières de valorisation : recycleries, extension des consignes de tri, surtri des plastiques.
- Veille sur les fiscalités incitatives pour la gestion des déchets.

### Les acteurs concernés :

ADEME, Conseil Général 56, Exploitant UTB, CUMA, agriculteurs, réseau compost Plus, AMORCE, CNR, communes, associations locales, ....

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle IGT - Direction Gestion et Valorisation des Déchets



## Action 46 • Encouragement des pratiques éco-responsables

### Ce qui est déjà engagé :

- Communication sur le tri des déchets.
- Sensibilisation aux économies d'eau, à la récupération et à l'utilisation de l'eau de pluie, sensibilisation "zéro phyto", guide pratique sur les économies d'eau, ...

### Les actions nouvelles :

- Communication grand public sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : valorisation de l'action d'ALOEN sur le prêt d'économètres.
- Communication sur les éco-gestes et sur les changements de comportement : par exemple pour encourager l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacements doux.

### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, ADEME, Conseil Général 56, communes, ALOEN, associations locales, ....

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Direction de la Communication - Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable

## indicateurs

- Gisement global des déchets produits par les ménages (dont déchets ménagers résiduels et déchèteries)
- Taux de refus de tri
- Part des déchets enfouis / gisement global
- Suivi des volumes de compost produits



## Sensibiliser et mobiliser les jeunes et les enfants

Les enfants et les jeunes constituent les « générations futures » pour lesquelles le territoire s'engage dans le développement durable.

Ils représentent un public très important à sensibiliser car les bonnes habitudes (écogestes) prises tôt restent ancrées pour le reste de la vie. Ils sont aussi un excellent relais pour sensibiliser à leur tour les adultes au sein du cercle familial.

C'est pourquoi Lorient Agglomération s'engage à initier une démarche partenariale en vue de développer les démarches Agenda 21 au sein des établissements scolaires et de promouvoir la mobilité durable.

Lorient Agglomération a initié dès 1994 des actions pédagogiques auprès des élèves des écoles primaires sur le thème de la qualité de l'eau, de la préservation de l'environnement, de la sécurité routière, de l'écocitoyenneté et de la gestion des déchets. Aujourd'hui, 6 opérations pédagogiques sont menées avec les acteurs éducatifs du territoire. Ainsi, chaque année, plus de 1 000 enfants scolarisés de la maternelle au lycée, sont sensibilisés sur différents thèmes.

Lorient Agglomération veut renforcer les partenariats et développer d'autres actions, tels que les potagers éducatifs ou les visites d'équipements (usine d'eau,...) avec parcours pédagogiques. La communauté d'agglomération souhaite également soutenir les actions entreprises par les communes, notamment pour l'utilisation des modes de déplacement doux.

### Paroles d'habitants :

**« Former les générations qui vont nous remplacer doit commencer tôt, les associations ont du mal à se renouveler. La question se pose en termes de pouvoir et de gouvernance démocratique. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre aux jeunes ce qu'ils vont devenir, mais de les associer aux questions institutionnelles. Les jeunes ont à nous apprendre. C'est de cette manière que nous pourrions transmettre nos expériences et développer de nouvelles formes d'intégration. »**



### Initiative « Education nationale » :

- Agendas 21 dans les collèges et les lycées



## Action 47 • Soutien au développement d'agendas 21 scolaires

### Ce qui est déjà engagé :

Les programmes pédagogiques :

- « S Eau S Blavet », engagé sur le territoire du bassin versant auprès des élèves du CE1 au CM2, depuis 1994.
- « Ecol'eau Scorff », engagé sur le territoire du bassin versant auprès des élèves du primaire au collège et avec les Instituts Médicaux Educatifs, depuis 1998.
- « S Eau S Littoral », engagé sur la façade littorale auprès des élèves de la maternelle au CM2, depuis 2000.
- « Education au Développement Durable », engagé auprès des élèves de collèges et lycées, depuis 2002.
- « Tri des déchets », engagé auprès des élèves du primaire et des collèges, depuis 2003.
- « Eau Fil du Blavet », engagé en 2009 sur le bassin versant, auprès des écoles privées du CE1 au CM2.

### Les actions nouvelles :

- Appui aux démarches d'agenda 21 des écoles, collèges et lycées : partenariats avec l'éducation nationale pour encourager la formation du personnel et des acteurs pédagogiques.
- Renforcement des actions pédagogiques sur les thèmes du réchauffement climatique, de l'observation de la biodiversité, des potagers éducatifs, du tri des déchets dans les établissements.

### Les acteurs concernés :

Région Bretagne, Conseil Général 56, Inspection académique 56, CDDP 56, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, Syndicat mixte du SAGE Blavet, Syndicat du Scorff, OCCE 56, communes, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Direction de la communication

## Action 48 • Incitation des jeunes et des enfants à utiliser des modes de déplacement doux

### Ce qui est déjà engagé :

- Mise à disposition de vélos pour les étudiants de l'Université de Bretagne Sud depuis 1995
- Promotion de l'utilisation du vélo : challenge vélo lycées et collèges.

### Les actions nouvelles :

- Promotion des déplacements doux (vélo, marche à pied) : soutien aux actions menées par les communes (aménagement, communication,...), installation de parkings à vélo, campagnes d'information, diffusion de kits méthodologiques (exemple du kit Ecomobilité scolaire de l'ARENE d'Ile-de-France), ...

### Les acteurs concernés :

Education nationale, ADEME, Région Bretagne, Conseil Général 56, UBS, communes, associations locales, ...

### Le contact à Lorient Agglomération :

Pôle AET - Direction Transports et Déplacements



## Construire un dispositif d'amélioration continue à partir de l'agenda 21

La co-production est aujourd'hui bien ancrée avec les acteurs socioéconomiques et les partenaires institutionnels. Le dialogue est engagé avec les habitants de Lorient Agglomération. La démarche de participation est à poursuivre, en pérennisant les instances de concertation existantes.

L'articulation entre l'agenda 21 communautaire et les actions menées par les communes permettra de renforcer la cohérence et les interventions de chacun, à son niveau de compétence et de responsabilité.

L'animation d'un réseau de référents développement durable (élus et/ou services des 19 communes) facilitera les échanges d'expériences.

Dans la mise en œuvre et le suivi au long cours de son agenda 21, Lorient Agglomération va être amenée à assurer plusieurs fonctions : « Lorient Agglomération responsable » des actions engagées dans chaque politique menée par la communauté, « Lorient Agglomération exemplaire » dans ses pratiques internes et dans ses relations extérieures, « Lorient Agglomération partenaire » des acteurs socioéconomiques du territoire pour soutenir les projets innovants et maintenir la dynamique de participation de la société civile.

L'amélioration continue est un processus qui repose sur une évaluation régulière et partagée des résultats obtenus par le programme d'actions. Pour cela, des indicateurs pertinents seront renseignés et permettront de rendre compte de l'état d'avancement des actions et du niveau de réalisation des objectifs.



La communication sur les avancées du territoire en matière de développement durable permettra de renforcer l'engagement et la mobilisation des citoyens.

### Paroles d'habitants :

« Ne pourrait-on pas instaurer des indicateurs du bonheur humain sur le territoire de Lorient Agglomération ? Des données qualitatives plus que quantitatives sur la satisfaction des habitants concernant un certain nombre de besoins essentiels que sont l'alimentation, le logement, ... ? »



### « Les communes engagées dans l'élaboration d'un agenda 21 » :

- Brandérion • Groix • Guidel • Hennebont
- Lanester • Lorient • Ploemeur • Pont-Scorff
- Quéven

## Action 49 • Echanges d'expériences et réalisations exemplaires

### Ce qui est déjà engagé :

- Informations dans « les Nouvelles de Lorient Agglomération » et sur le site internet, lettre interne, informations communales.

### Les actions nouvelles :

- Communication sur les expériences innovantes : sur les actions engagées, les résultats obtenus, les réalisations reproductibles.
- Valorisation du sentiment d'appartenance au territoire : identité marque territoire, charte langue bretonne, adhésion marque Bretagne +, ...
- Articulation de l'agenda 21 de Lorient Agglomération et des agendas 21 communaux en cours
- Animation d'un réseau d'échanges d'expériences entre les élus et/ou les services des 19 communes, avec des débats, des visites de sites, des ateliers thématiques, ...

### Les acteurs concernés :

Communes, membres du groupe projet, services de Lorient Agglomération, AudéLor, ALOEN, associations et acteurs locaux

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Direction de la Communication - Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Pôle IGT - Mission plan climat

## indicateurs

- Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseaux dans le cadre de l'Agenda 21
- Taux de réalisation du programme d'action
- Nombre d'actions communes / croisées entre les agendas 21 communaux et l'agenda 21 communautaire



## Action 50 • Suivi et évaluation de l'agenda 21 et du plan climat

### Ce qui est déjà engagé :

- Tableau de bord de suivi environnemental, renseigné par chaque service dans son domaine de compétence (eau, déchets, énergies...).
- Observatoire territorial mis en œuvre par AudéLor sur différents thèmes : transports et déplacements, habitat, aménagement, espaces naturels, effets du changement climatique, agriculture, économie, tourisme.
- Evaluation de l'application du SCOT dans les PLU et de son impact sur le territoire.

### Les actions nouvelles :

- Création d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour accompagner l'action de l'observatoire territorial, et valider l'élargissement des thématiques (social, culture, sport,...).
- Elaboration des tableaux de bord de suivi et d'évaluation de l'agenda 21 et du plan climat, en cohérence avec les indicateurs d'évaluation du SCOT, du PLH, du PDU.

### Les acteurs concernés :

Communes, membres du groupe projet, services de Lorient Agglomération, AudéLor, ALOEN, associations et acteurs locaux

### Les contacts à Lorient Agglomération :

Direction de la Communication - Pôle AET - Direction Environnement Développement Durable - Pôle IGT - Mission plan climat

## ● Le chantier 21 : au service de l'amélioration continue

L'agenda 21 inscrit le territoire dans une démarche de progrès. Il repose sur un dispositif de pilotage garantissant la participation des différentes parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre des actions, et sur un tableau de bord d'évaluation et de partage des résultats obtenus.

### Un dispositif de pilotage et d'animation de la démarche (2012 - 2021)

Il a pour objectifs de :

- Poursuivre la dynamique de concertation avec les acteurs de la société civile
- Mesurer les résultats obtenus par le programme d'actions et le réajuster si besoin
- Proposer de nouvelles actions en lien avec les objectifs opérationnels
- Renforcer la mobilisation interne des services et les liens de transversalité
- Articuler l'agenda 21 communautaire et les agendas 21 communaux
- Informer de façon régulière, sensibiliser et mobiliser les habitants.

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis 3 ans, il est proposé de pérenniser le dispositif mis en place en juillet 2008, et de le compléter comme suit :

- Le bureau de Lorient Agglomération reste l'instance décisionnelle et de validation.
- Le groupe projet Agenda 21, instance de transversalité, reste le garant de la dynamique participative qui préside à la mise en œuvre de l'agenda 21.
- Le Comité de Direction de Lorient Agglomération (mis en place avec le nouvel organigramme en novembre 2010) est garant de la mise en œuvre du programme d'actions par l'ensemble des agents.
- Le chef de projet Agenda 21 et le chef de projet Plan Climat assurent l'animation, le suivi et l'évaluation du programme d'actions, en lien avec les porteurs de projets. AudéLor réalise l'élaboration du tableau de bord.

- Le réseau de correspondants dans les services de Lorient Agglomération et à AudéLor est réactivé dans un format plus restreint.
- Un réseau de « référents agenda 21 des communes » est constitué avec celles qui sont déjà engagées dans un agenda 21 et/ou celles qui s'intéressent à la démarche.
- La Direction de la Communication est sollicitée régulièrement pour poursuivre l'information et la mobilisation des habitants.

### Des indicateurs de suivi et d'évaluation

L'agenda 21 de Lorient Agglomération est issu des réunions de concertation menées avec les membres du groupe projet et comporte deux grands types d'indicateurs :

- des indicateurs de performance, qui s'appliquent à chacun des 21 chantiers et qui figurent dans ce document. Issus de plusieurs sources (dont le référentiel national), ils donnent une vision générale de la progression du territoire et permettent d'apprécier les résultats obtenus (ex : réduction des consommations énergétiques).



- des indicateurs de suivi, qui s'appliquent à chacune des actions opérationnelles qui composent les 50 actions dites « structurantes » décrites dans ce rapport. Ils mesurent l'état d'avancement de chaque action et sont régulièrement renseignés par chaque porteur de projet (ex : travaux d'isolation réalisés sur les bâtiments publics).

Un travail complémentaire reste à effectuer par Lorient Agglomération et AudéLor, qui consiste à vérifier auprès de chaque pilote d'action la pertinence des indicateurs proposés (disponibilité des données, lisibilité...). Il est également nécessaire de faire le lien avec les dispositifs d'évaluation existants ou en cours d'élaboration (SCOT, PDU, PLH...), avant de finaliser cet outil.

# Sigles et abréviations

<b>AAH :</b>	Allocation aux Adultes Handicapés	<b>DIREN :</b>	Direction Régionale de l'Environnement
<b>AFDI :</b>	Agriculteurs Français et Développement International	<b>DIS :</b>	Déchet Industriel Spécial
<b>ALOEN :</b>	Agence locale de l'Energie	<b>DOCOB :</b>	Document d'Objectifs
<b>API :</b>	Allocation de Parent Isolé	<b>DOG :</b>	Document d'Orientation Générale (SCOT)
<b>AREHN :</b>	Association Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie	<b>DPE :</b>	Diagnostic de Performance Energétique
<b>BIJ :</b>	Bureau Information Jeunesse	<b>DRE :</b>	Direction Régionale de l'Équipement
<b>BSM :</b>	Base de Sous-Marins	<b>EBC :</b>	Espace Boisé Classé
<b>CEDD :</b>	Charte pour l'Environnement et le Développement Durable du Pays de Lorient	<b>EnR :</b>	Energies Renouvelables
<b>CDOA :</b>	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture	<b>EREF :</b>	Espace Rural Emploi Formation
<b>CIO :</b>	Centre d'Information et d'Orientation	<b>ESS :</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>CLIC :</b>	Centre Local d'Information et de Coordination	<b>GES :</b>	Gaz à effet de serre
<b>CLS :</b>	Contrat Local de Sécurité	<b>IAA :</b>	Industries Agro-Alimentaires
<b>CSF :</b>	Confédération Syndicale des Familles	<b>IFREMER :</b>	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
<b>CTMA :</b>	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	<b>INSEE :</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>CTRL :</b>	Compagnie des Transports de la Région Lorientaise	<b>OMC :</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>CRT :</b>	Comité Régional du Tourisme	<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>CUMA :</b>	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole	<b>OPAH :</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>DDAF :</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	<b>ORS :</b>	Observatoire Régional de la Santé
<b>DIB :</b>	Déchet Industriel Banal	<b>PAC :</b>	Politique Agricole Commune
		<b>PADD :</b>	Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PLU, SCOT)

<b>PAE :</b>	Point Accueil Emploi	<b>RSA :</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>PAEN :</b>	Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains	<b>SAGE :</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>PCT :</b>	Plan Climat Territorial	<b>SAU :</b>	Surface Agricole Utile
<b>PDA :</b>	Plan de Déplacements d'Administration	<b>SCOT :</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>PDE :</b>	Plan de Déplacements d'Entreprise	<b>SEPNB :</b>	Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne
<b>PDU :</b>	Plan de Déplacement Urbain	<b>SIVU :</b>	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
<b>PEB :</b>	Plan d'Exposition au Bruit	<b>SPANC :</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>PIJ :</b>	Point Information Jeunesse	<b>SRI :</b>	Schéma Régional de l'Innovation
<b>PLI :</b>	Pays de Lorient Initiative	<b>STEP :</b>	Station d'épuration
<b>PLAI :</b>	Prêt Locatif Aidé d'Intégration	<b>TIC :</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>PLH :</b>	Programme Local de l'Habitat	<b>TMD :</b>	Transport des Matières Dangereuses
<b>PLIE :</b>	Plan Local d'Insertion pour l'Emploi	<b>UBS :</b>	Université de Bretagne Sud
<b>PLU :</b>	Plan Local de l'Urbanisme	<b>UICN :</b>	Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
<b>PLUS :</b>	Prêt Locatif à Usage Social	<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>PME :</b>	Petites et Moyennes Entreprises	<b>ZAC :</b>	Zone d'Aménagement Concerté
<b>POS :</b>	Plan d'Occupation des Sols		
<b>PPR :</b>	Plan de Prévention des Risques		
<b>PPRI :</b>	Plan de Prévention des Risques Inondation		
<b>PTZ :</b>	Prêt à Taux Zéro		
<b>RGP :</b>	Recensement Général de la Population		

# Glossaire

**Achat équitable :** mouvement créé au Pays-Bas au début des années 1960, qui vise, en plus du respect des droits humains, à apporter un revenu qui permette à chacun de prendre en charge ses besoins fondamentaux et à préserver l'environnement naturel, social, culturel et économique. Il se traduit par la mise en place d'un partenariat commercial, en particulier dans le cadre des échanges internationaux Nord-Sud.

**Achat éthique :** le commerce éthique a pour objectif de faire progresser et respecter les droits sociaux fondamentaux (interdiction du travail forcé, interdiction de l'exploitation des enfants, respect de la liberté d'organisation et du droit de négociation collective, non-discrimination, ...). (Source : *Cités Unies de France*)

**Achat public responsable :** pour les administrations publiques, il s'agit de renforcer la croissance et l'efficacité économiques, tout en contribuant à améliorer les conditions de travail, et à préserver l'environnement. (Source : *Minefi*)

**Achat vert :** se dit des achats plus respectueux de l'environnement, c'est-à-dire qui prennent en compte la politique du fabricant et du distributeur en matière d'environnement. (Source : *Union des Groupements d'achats publics*)

**Agriculture biologique :** mode de production agricole ayant pour objectif de se rapprocher au maximum des conditions naturelles de vie des plantes (limitation au maximum de la présence de résidus chimiques de synthèse) et des animaux (nourris à plus de 90% avec des aliments biologiques, élevés avec un accès à des parcours en plein air et un confort satisfaisant). Aussi, il s'agit de réduire au maximum les divers additifs ajoutés aux produits lors de leur transformation.

**Architecture bioclimatique :** l'architecture bioclimatique est basée sur l'utilisation des ressources naturelles (soleil, vent, végétation, température ambiante...) et tente de tirer le meilleur parti de ces énergies sous forme de lumière et de chaleur.

**Biodiversité :** désigne la diversité du vivant : diversité des espèces animales et végétales, diversité des gènes au sein des espèces, diversité des écosystèmes. C'est un terme très utilisé depuis la prise de conscience de la menace que font peser les activités humaines sur la biosphère : plus de 16 000 espèces sont menacées d'extinction sur la terre.

**Certificat d'Economie d'Energie :** dispositif national, qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi obligés, sous peine de pénalités financières, de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

**Coopération décentralisée :** relation engagée entre des collectivités territoriales françaises et des collectivités territoriales étrangères. Elle se caractérise par la mise en place de projets ayant pour ambition la promotion partagée du développement durable : transferts de compétences ou de technologies, éducation, lutte contre la pauvreté, développement agricole, accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, développement local...

**Compensation carbone volontaire :** consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité (transport, chauffage, etc.) puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone.

**Coût global :** l'ensemble des coûts inhérents aux produits : acquisition, utilisation, élimination. Un produit respectueux de l'environnement peut être plus cher qu'un produit ordinaire à l'achat mais moins cher sur le long terme.

**Cycle de vie d'un produit :** c'est la vie d'un produit de la naissance du projet à l'élimination du produit en fin de vie. L'analyse du cycle de vie permet de déterminer l'ensemble des impacts sur l'environnement.

**Dématérialisation :** transformation d'un traitement de documents réels en traitement numérique.

**Développement durable :** « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». (Source : *Gro Harlem Brundtland*)

**Diagnostic de performance énergétique :** établi au même titre que le diagnostic amiante, plomb et termites lors de la vente d'un logement afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et contribuer aux économies d'énergie.



**Eco-conception :** démarche innovante qui prend en compte l'environnement dans la conception d'un produit sur la base de l'analyse du cycle de vie.

**Eco-entreprise :** les éco-activités produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. (Source : *Minefi*).

**Ecolabel :** les ecolabels sont attribués par des organismes indépendants à des produits qui remplissent des critères écologiques stricts et des critères de performance rigoureux. Il existe entre autres en France l'ecolabel NF et en Europe l'ecolabel européen.

**Economie sociale et solidaire :** terme générique pour désigner les groupements de personnes jouant un rôle économique : les coopératives de toutes natures, les mutuelles, la plupart des associations gestionnaires. L'économie solidaire est une forme émergente de l'économie sociale, surtout axée vers les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion.

**Ecoproduit :** un produit moins nuisible pour l'environnement mais qui conserve ses qualités d'usage.

**Eco-responsabilité :** le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable.

**Émission anthropique :** émission issue de l'activité humaine (utilisation de combustibles fossiles ou brûlage de forêts à des fins agricoles).

**Emplois verts :** la notion est devenue en quelque sorte emblématique d'une économie et d'une société plus durables, déterminée à préserver l'environnement pour les générations présentes et futures et à garantir à tous les individus et à tous les pays des conditions de plus grande équité et d'intégration. (Source : *PNUE*)

**Energie fossile :** énergie produite à partir de composés issus de la décomposition sédimentaire des matières organiques, c'est-à-dire principalement composées de carbone (pétrole, gaz naturel...).

**Entreprise d'insertion :** c'est une entreprise comme les autres soumise à l'impôt sur les sociétés et qui tire son revenu de son activité économique. La forme juridique de l'entreprise importe peu. Une entreprise d'insertion est aussi différente des autres entreprises car son volet insertion par l'activité économique suppose une attention et une écoute particulière vis à vis de ses salariés issus de publics qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi (par exemple des bénéficiaires du RSA ou des chômeurs de longue durée).

**Gaz à Effet de serre :** certains gaz (exemple du CO<sub>2</sub>), présents naturellement dans l'atmosphère, agissent telles les vitres d'une serre en empêchant les rayons infrarouges de s'échapper vers l'espace.

**Gestion différenciée :** évolution du modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. (Source : *Mission Gestion Différenciée*)

**Haute qualité environnementale (HQE) :** la Haute qualité environnementale correspond aux caractéristiques du bâtiment, de ses équipements (produits et services) et du reste de la parcelle, de l'opération de construction ou d'adaptation du bâtiment qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire les besoins de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et de création d'un environnement intérieur confortable et sain. La HQE définit 14 cibles relatives à l'éco-construction, l'éco-gestion, le confort et la santé.

**PDE / PDA :** Plan de Déplacements d'Entreprise, d'Administration, il s'agit de plans d'actions dont l'objectif est de développer auprès des salariés des modes de déplacements plus économiques et plus durables.

**Réchauffement climatique :** élévation de la température de la Terre due à la rétention d'énergie solaire par certains gaz présents dans l'atmosphère (gaz à effet de serre).

**Recyclage :** le recyclage consiste au traitement de certains déchets, aux fins de leur redonner leur fonction initiale ou une nouvelle fonction.

**Responsabilité Sociétale de l'Entreprise :** concept qui met en perspective l'activité de production ou de service d'une entreprise, en mettant en lumière sa responsabilité sur plusieurs aspects : vie sociale dans l'entreprise, impacts sur l'environnement, performance économique, relations extérieures...

**Revenu médian :** le revenu médian divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

**Seuil de pauvreté :** en France, un individu peut être considéré comme "pauvre" quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 795 ou 954 euros (données 2009) selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian). Le revenu pris en compte est le revenu dit

"disponible" : après impôts et prestations sociales.

**Sociotope :** notion conçue et développée à Stockholm par Alexander Ståhle et Anders Sandberg. Elle analyse la manière dont les "espaces ouverts" sont perçus et pratiqués par les gens, dans une culture déterminée. Le "sociotope" est en quelque sorte pour les êtres humains ce que le "biotopie" est aux animaux et aux plantes.

**Tri sélectif :** consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature : métaux, papier, verre, organique...pour faciliter leur recyclage. Ils sont triés soit par ceux qui les produisent soit par des organismes spécialisés, en centre de tri. On l'appelle "Tri à la source" lorsqu'il est fait avant une collecte sélective en porte à porte et "Tri par apport volontaire" lorsqu'il s'effectue à l'aide de conteneurs spécifiques situés en déchèterie ou sur la voie publique.

**Transversalité :** le développement durable touche, indépendamment des niveaux et services, toutes les fonctions et toutes les compétences d'une organisation.



Mise en page et illustrations : Bureau des Graphistes  
Photos de couverture : Y. ZEDDA, S. CUISSET, G. DELACROIX-HERPIN, G. PICHARD  
Pages intérieures : F. GALLIVEL, S. CUISSET, Ciré Jaune communication,  
Nature et culture, G. DELACROIX-HERPIN, Y. ZEDDA, Auteur de vues,  
LTI, M. JAMONEAU, G. PICHARD, BIJ Lorient, 1000 moissons,  
H. COHONER, F. TRINEL, STX Lanester

